

Guide de Pêche

41

EDITION 2018



GÉNÉRATION
PÊCHE



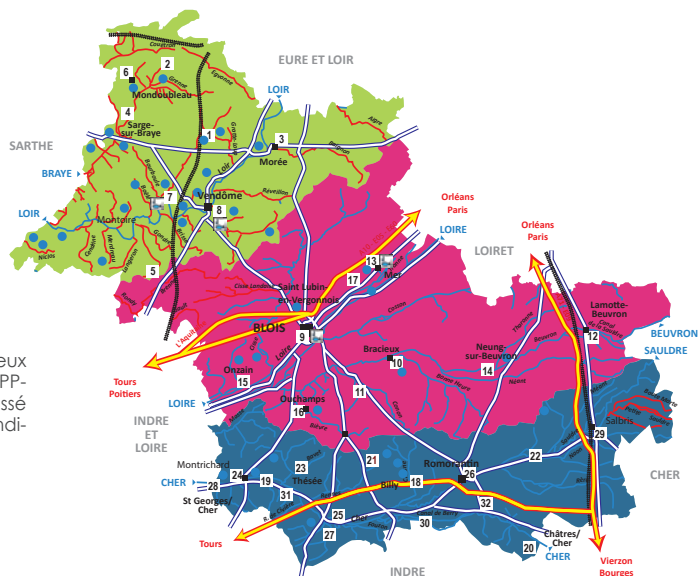
Fédération de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de Loir-et-Cher

www.peche41.fr





Afin de permettre à chacun de mieux situer les différentes associations (AAPP-MA) du Loir-et-Cher, nous avons classé celles-ci par vallées, dans l'ordre indiqué par les numéros sur cette carte.



Sommaire

Éditorial	5
La pêche associative en quelques lignes	6
Les missions menées par la Fédération	7
Pêches particulières en Loir-et-Cher	8-9
Pêcheurs anglophones	10
Entente Halieutique du Grand Ouest	12
Pêche à la ligne en eaux libres	13
Réglementation	14-15
Les réserves de pêche	16
La pêche de la carpe la nuit	17
Carte départementale du Loir-et-Cher	20-21
Les AAPPMA	23
Les pêcheurs amateurs aux engins.....	23

Vallée du Loir et de la Brayre 24

Tableaux des rivières et plans d'eau 25-26

1. Danzé	27
2. Mondoubleau	28
3. Morée	29
4-5. Sargé - Sasnières	30
6. Souday	31

Les différents poissons en Loir-et-Cher..... 32-33

7. Thoré-Montoire	34
8. Vendôme	35

Vallée de la Loire et du Beuvron 36

Tableaux des rivières et plans d'eau 37

9. Blois	38
10. Bracieux	39
11. Cour-Cheverny	40
12-13. Lamotte-Beuvron - Mer Muides.....	41
14-15. Neung-sur-Beuvron - Onzain.....	42
16. Ouchamps.....	43
17. Suèvres.....	44

Vallée du Cher et de la Sauldre ... 45

Tableaux des rivières et plans d'eau 45-46

18. Billy	47
19-20. Bourré - Châtres-sur-Cher	48
21. Chémery	49
22. La Ferté-Imbault	50
23-24. Monthou-Montrichard	51
25. Noyers	52
26. Romorantin	53
27-28. Saint Aignan - Saint Georges	54
29-30. Salbris - Selles	55
31. Thésée	56
32. Villefranche	57

Coordonnées GPS

Tourisme pêche en Loir-et-Cher..... 59-61

Cette brochure est réalisée et distribuée gratuitement par la
Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher
11 rue Robert Nau - 41000 Blois - Tél 02 54 90 25 60 - Fax : 02 54 90 25 65
fed.peche41@wanadoo.fr - www.peche41.fr

Bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Le plus grand soin a été apporté à la réalisation de ce guide. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité pour les erreurs et omissions. Toute reproduction des plans est strictement interdite.

**DEVEZ-VOUS CLIENT
DU CRÉDIT MUTUEL,
NOUS VOUS REMBOURSONS
VOTRE CARTE DE PÊCHE
JUSQU'À 50 €.**



Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel et la Fédération de Pêche 41, vous bénéficiez d'offres exclusives. Renseignez-vous dans l'une de nos agences.

Blois : 2, rue du Commerce **0 820 834 013** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37160@creditmutuel.fr

Blois : 20, avenue Maunoury **0 820 834 014** Service 0,12 €/min + prix appel email : 3716001@creditmutuel.fr

Contres : 1, rue Pierre-Henri Mauger **0 820 841 001** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37230@creditmutuel.fr

Mondoubleau : 29, place du Marché **0 820 834 059** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37400@creditmutuel.fr

Montoire-sur-le-Loir : 12, rue Saint-Denis **0 820 834 063** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37420@creditmutuel.fr

Montrichard : 55, rue Nationale **0 820 834 064** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37422@creditmutuel.fr

Oucques : 29, Grande Rue **0 820 834 078** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37462@creditmutuel.fr

Ouzouer-le-Marché : 3, place de l'église **0 820 834 077** Service 0,12 €/min + prix appel email : 3746201@creditmutuel.fr

Romorantin-Lanthenay : 1, place du général de Gaulle **0 820 834 084** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37477@creditmutuel.fr

Saint-Gervais la Forêt : 185, rue des Clouseaux **0 820 834 115** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37492@creditmutuel.fr

Vendôme : 3, Faubourg Chartrain **0 820 834 106** Service 0,12 €/min + prix appel email : 37550@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

(1) Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur de coût réel sans excéder 50 €. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01/2017 au 31/12/2018. (2) Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de l'association, cette association recevra un chèque de 50 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01/2017 au 31/12/2018.



Électricité Prudence

Gardons nos distances



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

www.electricite-prudence.fr

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte
Le réseau
de transport
d'électricité

Editorial



Conserver l'édition papier du guide de pêche à l'époque de la dématérialisation est un souhait fort de notre Fédération. En effet, ce document accompagne le pêcheur au bord de l'eau et reste indispensable à la réalisation de belles parties de pêche sur des lieux répertoriés au fil des pages et des informations fournies par les associations du département.

L'ensemble des structures associatives et notre Fédération oeuvrent au quotidien à l'amélioration des sites de pêche, à l'accueil des pêcheurs et veillent au maintien et si possible à l'amélioration de la qualité des milieux.

Ensemble, en Loir-et-Cher, nous poursuivons notre effort dans l'amélioration de l'offre de pêche et continuons la labellisation de parcours répondant à des critères qualitatifs nationaux reposant sur trois catégories : parcours Découverte, parcours Famille et parcours Passion. La qualification d'hébergements pêche pouvant accueillir les pêcheurs dans les meilleures conditions se poursuit également.

La recherche de nouveaux parcours, la promotion de pêches spécialisées, la connaissance des milieux et des espèces sont autant d'atouts qui, en nous permettant d'avancer, sont des facteurs d'efficacité pour la réussite de la pêche en Loir-et-Cher.

En 2017 vous avez été plus nombreux à nous faire confiance et à prendre votre carte de pêche. 2018 sera également une bonne année pour la pêche et nous serons heureux de vous retrouver au bord de l'eau.

Bonne pêche et bon séjour en Loir-et-Cher

Halieutiquement,
Serge SAVINEAUX



Rejoignez-nous sur
facebook

Depuis trois ans la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher anime une page Facebook sur laquelle tous les pêcheurs peuvent suivre l'actualité du monde associatif pêche.

Vous souhaitez être informés des missions menées par notre Fédération alors rejoignez nous sur la Page **"Fédération de Pêche du Loir-et-Cher"**.

La pêche associative en quelques lignes...

• La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)

La FNPF coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 fédérations départementales et par leur intermédiaire celle des 3 900 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) présentes sur le territoire français.

La FNPF est la conséquence de l'existence d'un tissu associatif extrêmement actif dans le domaine de la pêche de loisir en eau douce.

www.federationpeche.fr

• Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

Reconnues d'utilité publique, elles ont pour objet :

- de développer la pêche amateur,
- de mettre en œuvre des actions, de promotion du loisir pêche,
- de protéger les milieux aquatiques,
- de mettre en valeur et de surveiller le domaine piscicole départemental,
- de collecter la redevance milieu aquatique et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique.

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes (AAPPMA).

• Les Associations de pêche (AAPPMA) représentent plus d'1,4 million de pêcheurs.

Leurs principales missions sont de :

- détenir et gérer les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics et privés.
- participer à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, lutter contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson.
- effectuer des opérations de mise en valeur du domaine piscicole.
- favoriser l'information et réaliser des actions d'éducation aux milieux aquatiques.

Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.

• L'Agence Française pour la Biodiversité

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques a été transféré au 1^{er} janvier 2017 en Agence Française pour la Biodiversité.

Les missions restent, pour le moment, inchangées. Si vous constatez une pollution, une mortalité piscicole, merci de contacter le service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité au **02 54 78 90 43**.

Amis pêcheurs, posséder une carte de pêche, c'est devenir membre d'une association de pêche ; c'est aussi participer à la défense des milieux aquatiques et de notre patrimoine piscicole.

Soyez un sociétaire actif ! N'hésitez pas à aider et à prêter main forte à votre association lors de manifestations ou actions diverses. Venez assister aux assemblées générales.

Les bénévoles élus du monde de la pêche ont besoin de vous !

Les missions menées par la Fédération

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a un rôle de coordination et d'harmonisation des actions des associations départementales agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Les grands objectifs de notre fédération départementale sont la connaissance et la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur du patrimoine piscicole, le développement de la pêche amateur qui passe entre autre par la mise en œuvre actions de sensibilisation et de promotion du loisir pêche...



Animation nature

Le pôle développement regroupe de nombreuses missions : l'animation, la promotion-communication, le développement et l'aménagement des parcours ainsi que la garderie.

La Fédération dispose d'une Maison de la Pêche et de la Nature qui propose des animations à destination des structures de loisirs et éducatives du département. Ce service a pour objectifs de promouvoir et de susciter un intérêt particulier du grand public sur les connaissances halieutiques et de sensibiliser au respect et à la préservation des milieux aquatiques.



Tour du Loir-et-Cher

Chaque année la Fédération représente le monde associatif pêche sur de grandes manifestations départementales telles que le Game Fair ou encore les comices agricoles. De nombreuses actions de communication sont également faites au cours de l'année.

La Fédération s'efforce d'étendre son offre de parcours de pêche par l'acquisition de rives ou la signature de convention avec des collectivités. Un état des lieux des descentes à bateaux sur le Domaine Public Fluvial est en cours de réalisation. La labellisation des parcours de pêche et des hébergements pêche est également développée en Loir-et-Cher.

La garderie est un axe qui se développe de plus en plus dans notre département. On compte actuellement vingt six gardes pêche particuliers répartis sur l'ensemble du département qui surveillent et contrôlent les lots de pêche de leurs AAPPMA. L'Agent de développement conseille et soutient les GPP dans leurs missions.

Le pôle technique de la fédération s'occupe plus particulièrement du volet « milieu aquatique ».

Il a en charge la conduite de missions techniques permettant une connaissance approfondie des espèces et des milieux notamment à travers la conduite d'études ciblées (études sur les écrevisses à pattes blanches...) ou de veilles comme le suivi annuel de la reproduction de la truite fario. Le pôle développe également des

programmes de gestion en lien avec les Associations de pêche ou des partenaires au travers le Plan départemental de gestion piscicole.



Truite fario naturelle

Il a également un rôle de représentation de la structure auprès des institutions en qualité de conseiller et d'usager participant ainsi aux nombreuses réunions autour des milieux aquatiques (Contrat territoriaux, Sages, ...). Le pôle anime également des formations à destination de bénévoles (garde pêche particuliers, formation pêche électrique..).

Le pôle administratif de la Fédération a pour rôle de coordonner et d'harmoniser les actions administratives des 32 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique réparties sur le département. Il procède également à l'accueil physique et téléphonique. Il effectue la comptabilité de la Fédération et apporte ponctuellement de l'aide aux AAPPMA nécessitant un soutien.

Quelques pêches particulières en Loir-et-Cher

La pêche des écrevisses

Les écrevisses sont des crustacés appartenant à la famille des Astacidés. Sept espèces sont recensées en France et quatre d'entre elles sont présentes en Loir-et-Cher. En Loir-et-Cher, l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse à pattes grêles sont deux espèces autochtones dont les populations sont relictuelles. Pour tenter de les préserver leur pêche est interdite dans notre département. L'écrevisse de Louisiane et l'écrevisse américaine sont deux espèces exotiques très présentes en Loir-et-Cher. Ces deux espèces étant considérées comme nuisibles il est interdit de les remettre à l'eau, de les transporter vivantes ou de les utiliser comme appâts.

La pêche de ces dernières est autorisée toute l'année en 2^e catégorie piscicole et pendant les périodes d'ouvertures en 1^{re} catégorie piscicole.

Comment pêcher ces écrevisses

- Il me faut une carte de pêche qui me donne droit de pêcher avec 6 balances conformes à la loi (diamètre inférieur à 30 centimètres et des mailles d'une taille minimum de 10 millimètres pour les espèces exotiques) et des esches carnées accrochées au fond de mes balances (poissons, saucisson à l'ail...).
- Je dépose mes balances à plat à l'écart du courant près d'obstacles tels que pierres ou racines qui servent de caches aux écrevisses.
- Je relève mes balances environ tous les ¼ d'heure à l'aide d'une perche équipée d'une fourche à son extrémité.
- Je ne garde que les Américaines et les Louisianaises.

Quelques secteurs forts du Loir-et-Cher

- Le Canal de Berry sur toute sa longueur et ses secteurs inévitables (de Villefranche à Langon, Le pont de la rue Creuse, Villebrette, les Couriaux...).
- Le plan d'eau des Bordes entre Mer et

Muides/Loire

- Mais aussi, la Sauldre, Le Cher et ses affluents, La Loire, Le Beuvron/Cosson, La Cisse, Le Loir, La Braye...

Un carnassier venu de l'Est, l'Aspe

Présentation

L'aspe (*aspius aspius* pour les intimes), est un cyprinidé carnivore originaire (comme le silure) du bassin du Danube. Par les canaux et autres voies navigables, il est arrivé dans le Rhin et la Moselle, et quelques-uns de leurs affluents.

Depuis maintenant 3 ans, des prises régulières sur tout l'axe Loire nous amène à dire que ce poisson est bien présent aujourd'hui sur notre département.

Nous le rencontrons principalement ayant une taille allant de 15 à 30 cm, mais des prises de 70 à 80 cm ont déjà été enregistrées !

Il se reconnaît facilement à sa bouche largement fendue (comme celle du Black Bass) et à sa nageoire caudale très échancrée. Il présente de petites écailles et son dos tire sur le vert. Il peut atteindre 1 mètre pour un poids de 6 à 8 kilos. Les jeunes spécimens sont très brillants (autant que l'ablette) et se déplacent souvent en bancs. Plus tard, lorsque leur régime devient ichtyophage, quelques poissons de taille équivalente se partagent souvent un même secteur.

Les petits aspes constituent d'excellents vifs, et ce d'autant que la compétition alimentaire est réelle avec les autres carnassiers (un peu comme entre la perche et le brochet). Sa valeur culinaire, sans être inexistante, est cependant limitée, notamment par la présence de petites arêtes. Par contre, sa défense spectaculaire et sa combativité en font un adversaire de premier choix pour la pêche sportive.

Sa pêche

L'aspe chasse essentiellement dans les courants, même puissants et aux abords immédiats des enrochements et des herbiers (secteurs typiques à brochet). Pour localiser les chasses, il suffit souvent de tendre l'oreille, car elles sont généralement bruyantes. Elles ont presque toujours lieu en surface. Les leurres à utiliser sont par conséquent ceux qui évoluent dans la couche d'eau supérieure. Il semble plus réceptif aux fortes vibrations qu'aux imitations naturelles. La prise des premiers aspes, souvent par hasard, se fait en recherchant les perches à la cuiller vaironnée ou non. Après beaucoup d'essais, il s'avère que c'est l'un des meilleurs leurres pour ce poisson. Paradoxalement, les gros leurres semblent laisser les aspes indifférents. Même les gros sujets semblent se focaliser sur de petites proies (maximum 8 à 10 cm) et donc sur les petits leurres. L'attaque est souvent brutale et, une fois piqué, le poisson cherche presque systématiquement à rentrer dans le courant, augmentant ainsi la difficulté de sa capture. Même si le leurre est visible, l'approche du prédateur est presque toujours indécélable. A croire qu'il se positionne sous le leurre pour le gobier ensuite...

La pêche du Silure (*Silurus glanis*)

La pêche au gros... dans nos rivières!

Le Silure Glane fait partie de la famille des Siluridés. Ce carnassier fut introduit dans le Doubs en 1857. Depuis, il colonise la plupart des fleuves et grandes rivières, et principalement la Loire, le Cher et quelques affluents de notre département. Au contraire de sa légende, le silure n'a rien d'un "requin" d'eau douce! C'est un "géant" paisible qui affectionne les fosses profondes des grandes rivières. Vers, écrevisses, moules, poissons blancs surtout des brèmes ou carassins, rongeurs et oiseaux aquatiques figurent à son menu très éclectique. Les plus gros sujets enregistrés sur le Loir-et-Cher ont été pêchés sur la Loire et sur le Cher, et peuvent avoisiner les 2 m 50 pour environ 90 kg.

Bien entendu, pour ce type de pêche, un matériel adapté à la prise de tels sujets reste indispensable, sinon... gare à la casse!!!

De nombreuses techniques se pratiquent pour la traque du Silure :

• La pêche au posé au cassant.

Il s'agit de faire tenir son esche choisie (vifs, vers,) dans le lit de la rivière ou en bordure de berge, en reliant son corps de ligne à un nylon fixé sur une pierre, dans un arbre ou à l'aide d'une bouée, qui aura pour mission de casser lors de la touche. Cette pratique nécessite obligatoirement de déposer ces montages à l'aide d'une embarcation.

• La pêche aux leurres artificiels (gros poissons nageurs plongeant, leurres souples type Shad, cuillers tournantes et ondulantes gros modèles, spinnerbaits GM...) mais aussi la pêche au manié "version lourde"!

• La pêche aux pellets, s'approchant de la technique de pêche de la carpe et nécessitant un amorçage au préalable.

Quelques secteurs pour la pratique de cette pêche sur le Loir-et-Cher :

- Le Lac des 3 Provinces à St Aignan/Cher.
- Le Cher sur toute sa longueur (lieux connus : Châtres/Cher, amont de Selles/Cher (Bezaines), amont de Montrichard...).
- La Loire sur tout l'axe du département avec ses secteurs incontournables comme la boucle d'Avaray et St Laurent Nouan, le pont de Muides/Loire, Ménars, l'amont de Blois, Chaumont/Loire, les îles de Rilly/Loire...
- Le Beuvron à sa confluence avec la Loire au départ de la commune de Candé/Beuvron et sur les secteurs de Cour Cheverny et Cellettes.
- La Sauldre en aval du pont de Villeherviers et sur La Ferté Imbault en aval de l'ancien barrage.



La pêche du silure de nuit est strictement interdite y compris sur les parcours carpe



Infos pour nos pêcheurs anglophones...

Angling in fresh waters

General obligations

First you must have paid membership of an angling and fresh waters protection association, as well as the annual angling tax.

You will be given a licence which is valid for the civil year (01.01 - 31.12). Payment of the angling tax is indicated by one or more tax stamps on the licence

Prices vary according to the type of licence :

- Adult licence for persons over eighteen years old
- Minor licence for persons between twelve and eighteen years old
- Discovery licence for persons under twelve

These licences allow you to angle in first and second class waters. (one angle in first class waters and four angles maximum in second class waters).

A "day licence" and "holidays licences" (which allows you to angle for one day, or for fifteen days) are also available.

Water Classification

A major distinction is to be made between:

Areas where fishing rights are state controlled: state run water ways and lakes (navigable or not, canalized or not)

Areas where fishing rights belong to private individuals: waterways and stretches of water. Private individuals may control access to fishing sites but they own neither the fish nor the water.

Fishing areas in fresh waters are classified into two classes according to the kinds of fish to be found in them. First class refers to waters with trout. Second class includes all other waterways and stretches of water.

For general angling regulation in Loir-et-Cher department, please refer to the annual fishing regulation booklet, which will be given to you with your angling licence.

We wish a pleasant angling time in Loir & Cher.



PRO PÊCHE 41



**Votre spécialiste
de la pêche en
Loir-et-Cher.**

• + de 6000 références • 2 magasins • Les plus grandes marques en stock toute l'année • Le plus grand choix, unique en Loir-et-Cher • Une enseigne indépendante.



VENDÔME

71 avenue Ronsard
41 100 Vendôme
(Parking leader Price)

400 m²

02 54 72 62 57

Ouvert du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de
14h00 à 19h00

BLOIS

395 rue Georges Méliès
41 350 Saint Gervais
la Forêt
(Parc de la patte d'oie Blois Sud)

450 m²

02 54 42 58 64

Ouvert du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30
et de
14h00 à 19h00

Ecoute Conseils Services

L'Entente Halieutique du Grand Ouest

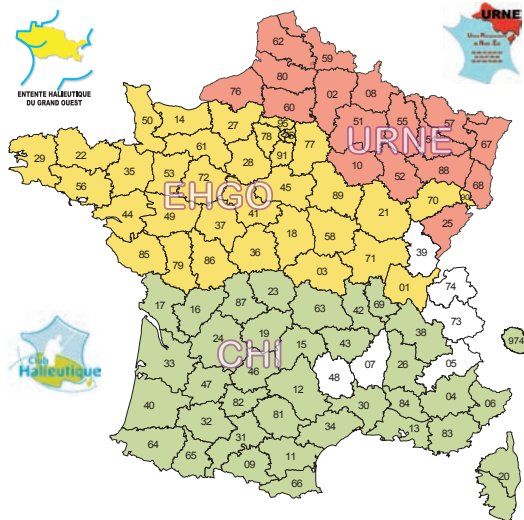
Carte disponible chez vos détaillants ou sur www.cartedepeche.fr

Entente Halieutique du Grand Ouest
Le Moulin à Papier
28400 St Jean-Pierre-Fixe
Tél. : 02 37 52 06 20
Fax : 02 37 52 89 56
Site internet : www.ehgo.fr

Tous les pêcheurs ayant une carte interfédérale ou une carte majeure munie d'une vignette EHGO peuvent pêcher dans les 37 départements ci-dessous, dans les 37 départements du Club-Halieutique et les 17 départements de l'Union Réciproitaire du Nord Est.

Les détenteurs d'une carte Mineure, Découverte (- de 12 ans), Femme ou Hebdomadaire peuvent pêcher dans les 91 départements (EHGO, CHI et URNE) sans à avoir à acquitter la vignette EHGO.

Avec la carte de pêche InterFédérale 2018, pêchez plus loin...



La carte de pêche **InterFédérale à 96 €** permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



Fédérations membres de l'Ehgo

01 AIN	04 74 22 38 38	53 MAYENNE	02 43 69 12 13
03 ALLIER.....	04 70 45 42 90	56 MORBIHAN	02 97 44 54 55
14 CALVADOS	02 31 44 63 00	58 NIEVRE	03 86 61 18 98
18 CHER	02 48 66 68 90	61 ORNE.....	02 33 26 10 66
21 CÔTE D'OR	03 80 57 11 15	70 HAUTE SAONE	03 84 76 51 41
22 COTES D'ARMOR	02 96 68 15 40	71 SAONE ET LOIRE	03 85 23 83 00
27 EURE	02 32 57 10 73	72 SARTHE	02 43 85 66 01
28 EURE ET LOIR	02 37 52 06 20	75 PARIS/92/93/94	01 53 14 19 80
29 FINISTERE	02 98 10 34 20	77 SEINE ET MARNE	01 64 39 03 08
35 ILE ET VILAINE	02 99 22 81 80	78 YVELINES	01 34 77 58 90
36 INDRE	02 54 34 59 69	79 DEUX-SEVRES	05 49 09 23 33
37 INDRE ET LOIRE	02 47 05 33 77	85 VENDEE	02 51 37 19 05
41 LOIR ET CHER	02 54 90 25 60	86 VIENNE	05 49 37 66 60
44 LOIRE ATLANTIQUE	02 40 73 62 42	89 YONNE	03 86 51 03 44
45 LOIRET	02 38 56 62 69	90 TERRITOIRE DE BELFORT.....	03 84 23 39 49
49 MAINE ET LOIRE	02 41 87 57 09	91 ESSONNE	01 64 96 14 00
50 MANCHE	02 33 46 96 50	95 VAL D'OISE	01 30 39 94 56

Pêche à la ligne en eaux libres

Obligations Générales

Pour pêcher dans les eaux libres et certains plans d'eau gérés par la Fédération et les associations affiliées, vous devez être détenteur d'une carte de pêche et avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

La carte de pêche est nominative et délivrée pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est en vente chez les dépositaires des associations de pêche ou sur le site internet :

www.cartedepeche.fr

Plusieurs produits pêche sont à votre disposition : les cartes "Majeur" et "Interfédérale" pour les personnes de plus de 18 ans ; la carte "mineur" pour les jeunes de 12 à 18 ans, la carte "Découverte"

pour les moins de 12 ans et la carte "Promotionnelle Découverte Femme" pour toutes femmes majeures. Vous trouverez également une carte "Journalière", valable une journée ainsi qu'une carte "hebdomadaire" valable 7 jours consécutifs et disponible dès le 1^{er} janvier.

Ces cartes vous permettent de pêcher au moyen d'une ligne sur les cours d'eau et plans d'eau classés en première catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux ; et au moyen de quatre lignes (sauf règlement particulier et carte femme pêche à 1 ligne) sur les cours d'eau et plans d'eau classés en deuxième catégorie piscicole avec tous les modes de pêche légaux.

La carte de pêche 2018

Carte Interfédérale	1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	96 €
Carte "Majeur"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux	75 €
Timbre EHGO seul	1 ^{re} et 2 ^e catégories – A ajouter à la carte majeur	30 €
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	Pêche à 1 ligne 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	33 €
Carte "Mineur"	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	20 €
Carte "Découverte"	Pêche à 1 ligne Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	6 €
Carte "Hebdomadaire"	Validité 7 jours consécutifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1 ^{re} et 2 ^e catégories - Tous modes de pêche légaux Réciprocité EHGO + CHI + URNE	32 €
Carte "Journalière"	1 ^{re} et 2 ^e catégories Tous modes de pêche légaux Doit figurer le jour de validité	10 €

Règlementation

Certains points de réglementation peuvent évoluer au cours de l'année 2018. Soyez attentifs et consultez régulièrement les sites internet de la préfecture et de la Fédération. www.loir-et-cher.gouv.fr / www.peche41.fr

Les cartes de pêche

Pour pêcher en eau douce, il faut acquitter une carte de pêche munie d'une cotisation CPMA, valable pour l'année en cours (du 1^{er} janvier au 31 décembre) sauf pour les cartes hebdomadaires et journalières.

La carte de pêche est personnelle et incessible. Le port de la carte de pêche est obligatoire en action de pêche. En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents de l'administration ainsi qu'aux gardes particuliers des AAPPMA et de la Fédération départementale.

La réglementation de la pêche

Pour pouvoir pêcher en eau douce dans les eaux libres (définis par l'article L 431.3 du code de l'environnement), il faut réunir les quatre conditions suivantes :

- Avoir acquitté la redevance CPMA de l'année en cours (achat carte de pêche)
- Etre membre d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAP-PMA - se fait automatiquement lors de l'achat de la carte de pêche).
- Avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche
- Respecter les conditions législatives et réglementaires d'exercice de la pêche applicables localement.

Au niveau de la réglementation, trois documents administratifs sont à respecter :

- Le code de l'environnement (loi pêche).
- L'arrêté réglementaire permanent du Loir-et-Cher.
- L'avis annuel de la préfecture du Loir-et-Cher.

Horaires de pêche autorisés

- La pêche à la ligne peut s'exercer une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à une demi-heure après le coucher du soleil.
- Pour les périodes de fermetures ou d'ouvertures spécifiques applicables dans le Loir et Cher, consulter le guide réglementaire annuel, gratuit, disponible auprès des dépositaires de carte de pêche, des AAPPMA et de la Fédération de Pêche 41.

Taille réglementaire de capture des poissons

Brochet : 60 cm dans les eaux de 2^e catégorie piscicole.

Sandre : 50 cm dans les eaux de 2^e catégorie piscicole.

Truite : 25 cm (Fario, arc-en-ciel).

Alose : 30 cm.

Mulet : 20 cm.

Black bass : 30 cm dans les eaux de 2^e catégorie piscicole.

- Le nombre de captures de salmonidés (truites) est limité à 6 par pêcheur et par jour dans le département du Loir-et-Cher.
- La longueur des poissons se mesure du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée.
- Lors de la capture d'un poisson n'ayant pas la taille minimum requise, il convient de le remettre immédiatement et délicatement à l'eau.
- En cas d'engagement profond de l'hameçon, il est préférable de couper le fil au niveau de la bouche sans traction sur ce dernier. Le poisson disposera de beaucoup plus de chance de survivre et de se débarrasser lui-même de l'hameçon.

Réglementation de la pêche de l'Anguille

Seule la pêche de l'anguille jaune est autorisée par arrêté ministériel. Les dates d'ouvertures sont communiquées sur le site internet de la Fédération (dès parution de l'arrêté ministériel).

Au cours des périodes de fermeture toute anguille pêchée devra immédiatement être remise à l'eau avec le maximum de précautions. Aussi, durant la fermeture de l'anguille les lignes de fonds sont interdites.



Nuisibles

Sont classés comme espèces susceptibles de créer des déséquilibres biologiques : la perche soleil, le poisson chat et les écrevisses exotiques (américaines, de louisiane, signal). La pêche des écrevisses exotiques (américaines, de Louisiane...) est autorisée toute l'année au moyen de 6 balances à écrevisses d'un diamètre maximum de 30 cm, en plus des 4 lignes.



Afin de ne pas participer à leur prolifération, il est interdit de les transporter vivants (châtrer les écrevisses avant tout transport), de les remettre à l'eau après capture et de les introduire dans un autre milieu.

Domaine Public/Domaine Privé

Dans notre département, seuls la Loire, le Cher et le Canal de la Sauldre appartiennent au Domaine Public Fluvial (DPF), la Fédération est détentrice du droit de pêche sur l'intégralité du linéaire de ces cours d'eau et du canal. L'ensemble des autres cours d'eau et canaux, non cités ci-dessus, appartiennent au Domaine Privé. Pour pouvoir pêcher, il vous faut avoir l'accord du détenteur du droit de pêche ou vous orienter sur les parcours gérés par notre Fédération et les AAPPMA.

Navigation et pêche en bateau (Contacter les services de la DDT)

• Navigation sur les cours d'eau du domaine public

- La Loire et le Cher :
Sur les cours d'eau domaniaux, la navigation est régie par le Règlement général de police de la navigation intérieure. La navigation s'effectue aux risques et périls des navigateurs. Les navigants doivent veiller à ne pas gêner ou entraver les activités des autres usagers de la rivière.
- Sur la Loire et le Cher sauvage :
Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. La vitesse maximale autorisée est de 10 km/heure.
- Sur le Cher canalisé :
Se référer à l'Avis à la Batellerie (affichage en mairie, maisons éclusières...). Pas de puissance moteur maximale ni horaires de navigation. Les vitesses maximales sont de 8 km/h pour les avalants et 5 km/h pour les montants. Permis « plaisance en eaux intérieures » obligatoire pour puissance moteur supérieure à 6 CV.

• Navigation sur les cours d'eau du domaine privé (tous les cours d'eau autres que la Loire et le Cher)

Sur les cours d'eau non domaniaux, la navigation est subordonnée au respect des droits des propriétaires riverains et des tiers. (Interdiction d'accoster sans auto-

risation du propriétaire).

La liberté de naviguer n'emporte pas la liberté de pêcher ; aussi, il vous faut posséder une carte de pêche (CPMA) et détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine public (La Loire et le Cher), la pêche en barque peut s'effectuer en tout point selon le respect de la réglementation pêche en vigueur.
- Pour pêcher sur les cours d'eau du domaine privé, il vous faut obtenir l'accord du détenteur du droit de pêche (ex : propriétaire riverain). Vous pouvez pêcher sur les lots de pêche gérés par la Fédération ou les AAPPMA, depuis la rive jusqu'à moitié du cours d'eau (veiller à pêcher uniquement dans cette zone) ; pour pêcher sur l'autre moitié du cours d'eau, il vous faut obtenir également l'accord du détenteur du droit de pêche de l'autre rive.
Attention : le Float tub est considéré comme une embarcation.

Réglementation des plans d'eau

- Les plans d'eau réciprocaires se conformément à la réglementation pêche en vigueur, cependant, certains peuvent avoir une réglementation particulière signifiée dans ce guide et/ou sur site.
- Sur l'ensemble des plans d'eau fédéraux (sauf La Paquerie), la pêche est autorisée uniquement depuis la rive (sauf journées particulières encadrées par la Fédération)
- Baignade interdite sur tous les plans d'eau réservés à la pêche.

Afin de satisfaire tous les pêcheurs et préserver les poissons de nos plans d'eau, optons tous pour un prélèvement raisonnable et raisonné ! Il n'est peut-être pas utile de ramener toute notre pêche à la maison et la remise à l'eau de poissons, même maillés, est maintenant bien souvent pratiquée.

Sur tous les plans d'eau gérés par la Fédération : il est interdit de sortir des poissons vivants à l'exception de 30 vifs par pêcheur et par jour.

Pêche de la carpe la nuit

A partir du 1^{er} janvier 2018, les nuitées de pêche de la carpe la nuit seront à 10€/personne sur les plans d'eau de la Coudraie, St Firmin et St Quentin les Troo.

La réglementation change d'un département à l'autre !

N'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération du département de votre destination afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour un bon séjour pêche.

Les Réserves de Pêche

Désignation	Délimitation
LA LOIRE	
2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial	
Réserve de Saint Laurent-des-Eaux	50 mètres en amont du barrage de la centrale nucléaire 300 mètres en aval de ce barrage, rive gauche commune de St Laurent-des-Eaux et rive droite commune d'Avaray.
Réserve du port du Lac de Loire	Totalité du bras (500 m) situé en rive gauche de la Loire, commune de Vineuil.
Réserve de la "Petite Loire" (Bras annexe de la Loire)	Bras situé en rive droite de la Loire sur les communes de Muides, Suèvres et Courbouzon. Limites : de l'emprise du pont de Muides sur Loire, à l'amont, jusqu'à 100 mètres en aval de la confluence de la « petite Loire » avec la Loire.
Réserve de la "Marinière"	Totalité du bras situé en rive gauche de la Loire, commune de Rilly-sur-Loire entre l'île de la Marinière et la rive. Limites : de la confluence de ce bras avec la Loire jusqu'à 800m en amont.
Réserve de la frayère de Chouzy sur Cisse (Boires)	Rive droite de la Loire sur la commune de Chouzy De 400 mètres en amont de la confluence avec le bras de la Cisse à 650 mètres en aval de la confluence avec ce bras.
Réserve de la Bagourne	Totalité des deux boires situées en rive droite de la Loire sur la commune de Veuves au lieu-dit Bagourne (avec chenal d'accès)
LE CHER	
2^e catégorie piscicole, Domaine Public Fluvial	
Réserve du barrage du Boutet, commune de Châtres-sur-Cher	Lit principal et bras de dérivation sur la commune de Châtres sur Cher 100 mètres en aval pour la pêche aux lignes, 200 mètres en aval pour la pêche aux engins et filets.

Sur tous les cours d'eau du département (y compris le Cher) la pêche est autorisée dans les 50 mètres en aval de tous les barrages (sauf Réserve du Barrage du Boutet et Barrage de la centrale sur la Loire) au moyen d'une ligne.

Les réserves temporaires sur la Loire du 1^{er} mai au 31 mai 2018 inclus

1. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite de la Réserve Nationale du Barrage de St Laurent des Eaux à la pointe aval de l'île du Cavereau.
2. Sur la rive gauche de la Loire, de la limite aval constituée par la confluence avec le port du Lac de Loire à la limite amont lieu-dit "la Planche à Saumon".
3. Sur la rive gauche de la Loire, de 100 mètres en aval de la confluence du Beuvron à 400 mètres en amont de la confluence avec le Beuvron.

La Pêche de la carpe la nuit

Conditions à respecter :

- Posséder une carte de pêche annuelle, hebdomadaires ou deux journalières consécutives.
- La pêche de la carpe la nuit est autorisée à toute heure, toute l'année, en dehors des périodes d'interdiction de pêche spécifique sur les parcours désignés ci-dessous.
- Seule l'utilisation d'esches et d'appâts végétaux est autorisée, les lignes flottantes et les esches animales sont interdites.
- Les lignes doivent être posées et la remise à l'eau des poissons capturés la nuit est obligatoire et immédiate. (Sac de conservation interdit)
- Tout transport ou transfert de poissons dans un autre plan d'eau ou cours d'eau est strictement interdit.
- Sur tous les parcours, **la pêche est limitée à 72h00 maximum (soit 3 nuits consécutives) et l'intervalle entre 2 séjours est fixé à 7 jours** pour permettre l'accès à tous les pêcheurs.
- Pêche de nuit Plans d'eau de St Firmin, de la Coudraie et St Quentin les Troo : Réservation obligatoire une semaine à l'avance. **A compter du 1^{er} janvier 2018 : 10€ par nuit et par personne. Pas de remboursement possible.** Un billet par nuit de pêche vous sera fourni, obligation de le présenter aux Gardes Pêche en cas de contrôle. Interdiction de camper sur le site en dehors des jours de réservation.

Sites de pêche de la carpe la nuit

AAPPMA	Rivières/Plans d'eau	Commune	Pêche autorisée
Morée	Le Loir	Lisle	Toute l'année.
Morée	Le Loir	St Hilaire la Gravelle	Toute l'année.
Blois	La Loire DPF	Blois-lot G9 et G10	Toute l'année sauf pendant la période de réserve temporaire sur la zone concernée, voir règlement annuel.
Mer-Muides	La Loire DPF	Muides-lot G6 (rive gauche) +G7	Toute l'année.
Mer-Muides	La Loire DPF	Avaray-lot G6 bis	Toute l'année durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi.
Châtres-sur-Cher	Le Cher DPF	Châtres-sur-Cher Mennetou-sur-Cher	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Cher DPF	Selles-sur-Cher - La Thizardière	Toute l'année.
Selles-sur-Cher	Le Canal de Berry	Bassin du Canal rive gauche uniquement	Toute l'année
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Noyers-sur-Cher – Cher Lac des 3 Provinces	Toute l'année.
Saint Aignan-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Romain-sur-Cher	Toute l'année.
Mareuil-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	Mareuil-sur-Cher	Toute l'année.
Thésée	Le Cher Canalisé DPF	Thésée	Toute l'année.
Saint Georges-sur-Cher	Le Cher Canalisé DPF	St Georges-sur-Cher	Toute l'année.
Romorantin	La Sauldre	Romorantin Lanthenay	Toute l'année.
Morée	Plan d'eau des Fontaines	Pezou	Toute l'année.
AAPMA Ouchamps	Le Beuvron	Ouchamps	Toute l'année
Vendôme	Plan d'eau de St Firmin-des-Près	St Firmin des près	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum. 10€/nuit/pers
Thoré-Montoire	Plan d'eau de la Coudraie	Tréhet	Toute l'année sur inscription une semaine à l'avance minimum. 10€/nuit/pers
Thoré-Montoire	Plan d'eau de St Quentin les Troo	St Quentin les Troo	1 week end par mois sur inscription une semaine à l'avance minimum. 10€/nuit/pers
Romorantin	La Sauldre	Villeherviers	1 week end par mois

Fabrice BARBOSA

Plâtrerie - Faïences - Isolation - Staff - Placoplâtre
Faux plafonds - Aménagement combles

7, rue des Brossillons
41500 MER

Tél. : 02 54 81 06 83
Fax : 02 64 81 38 43
E-mail : fabrice.barbosa@orange.fr



Canal
Agencement
Sélection

Mobilier et Sièges de bureau
Etude et Aménagement
Sur mesure et Collectivités

Christophe & Etienne CIZEAU

C.A.S. - 7 rue Emile Roux - ZI des Gailletrous
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
Tél. 02 54 78 24 54 / Fax 02 54 78 71 49 - sacas@orange.fr



SARL CRYSTAL FENETRES

« Route de Vendôme » 41360 LUNAY

tél. : 02.54.72.09.92 / mail : crystal.fenêtres@orange.fr

MENUISERIES - PORTES DE GARAGE ESCALIERS
VOILETS

alu - PVC - bois

VERANDAS

GARDE-CORPS

PORTAILS

MARQUISES

PARQUET

motorisations

STORES

site internet : www.crystalfenêtres.com

→ **L'agence de l'eau Loire-Bretagne**

accompagne les fédérations départementales de pêche
pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.

agence.eau-loire-bretagne.fr

9 avenue Buffon CS 36339

45063 Orléans CEDEX 2

02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Loisirs



GÉNÉRATION
PÊCHE

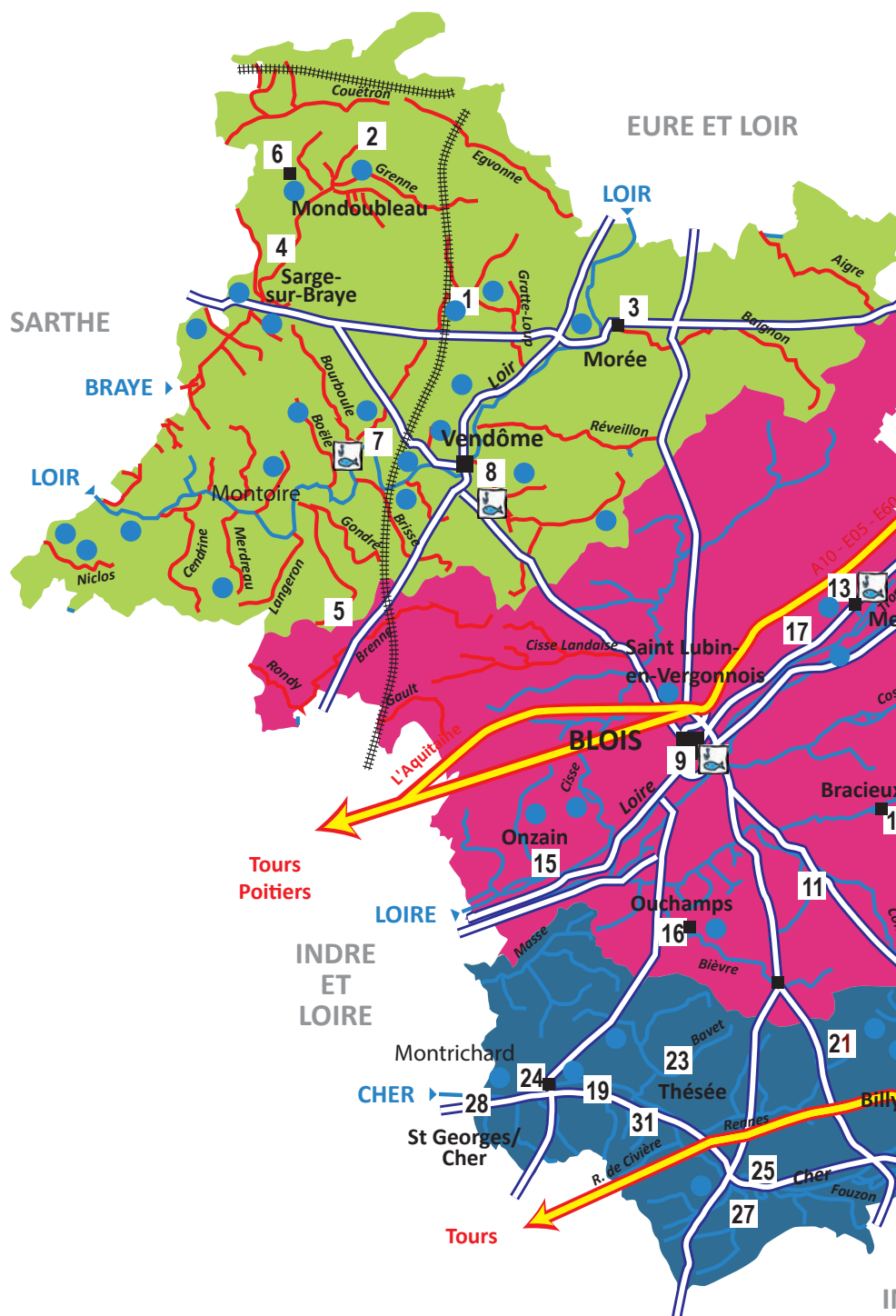
La Pêche, c'est notre loisir, notre moment de plaisir... Nous la pratiquons le week-end avec notre fille qui a rejoint l'Atelier Pêche Nature de notre département. Le partage avec la nature, la découverte de l'émotion, la joie de retrouver nos amis... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr



Carte départementale du Loir-et-Cher



Légende

A.P.N. Ateliers Pêche Nature



Sièges des AAPPMA du Loir-et-Cher
numérotés de 1 à 32

1

Plans d'eau



Rivières de 1^{ère} catégorie piscicole



Rivières de 2^e catégorie piscicole



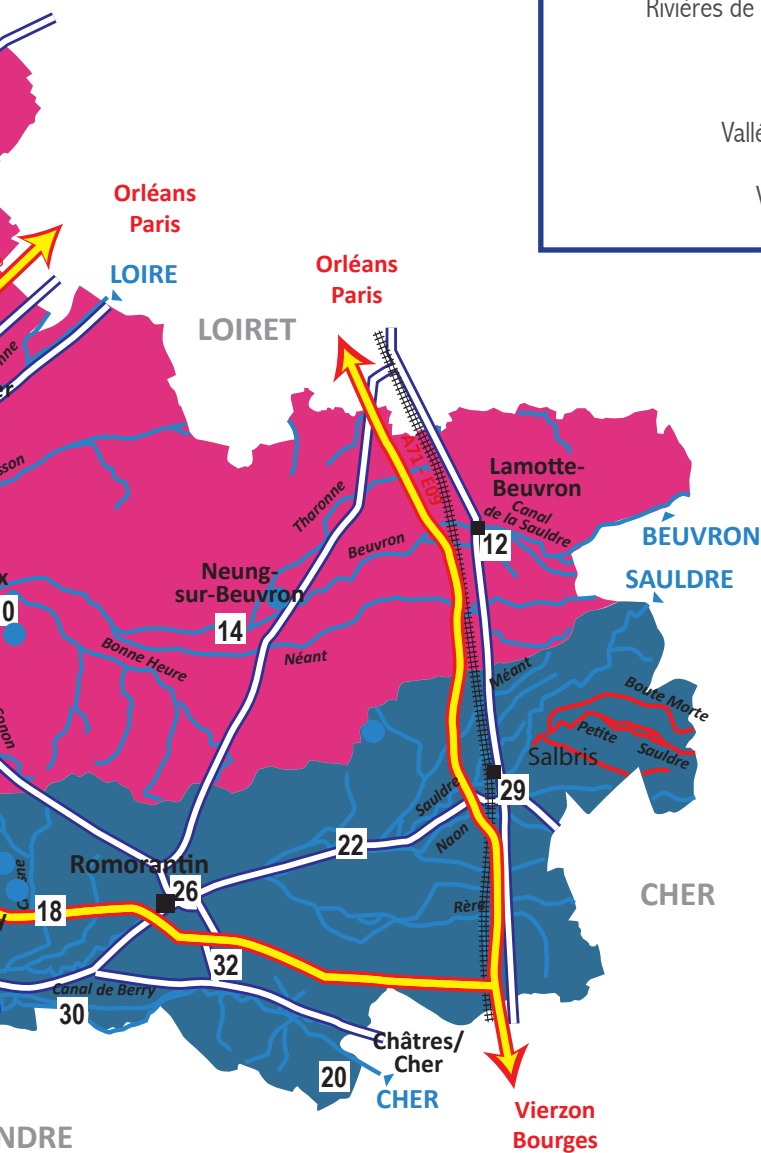
Vallée du Loir-Braye



Vallée de la Loire-Beuvron



Vallée du Cher-Sauldre





Sensas®

Succès garanti !



vous accompagne dans
toutes vos pêches.

Sensas
Succès garanti !

STARBAITS
NO COMPROMISE

ILLEX
For Authentic Sports Fishermen

Pezon & Michel
LA NATURE POUR PASSION

GUNKY
WALK OFF THE LINE

SENSAS S.A. 25 RUE JEAN RIEDBERGER 28630 FONTENAY SUR EURE • FRANCE

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

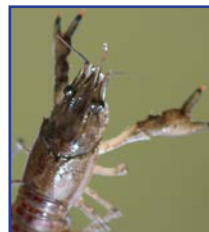


Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) se répartissent sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Vous trouverez ci après le détail de chaque AAPMA sous forme de fiche :

- les lieux de vente des cartes de pêche (dépositaires)
- des informations sur les parcours de pêche en cours d'eau et plans d'eau.

Merci de ne pas pénétrer dans les propriétés privées closes et de respecter les coups de pêche privés (panneau "Pêche interdite", "Pêche réservée",...).



Que les AAPMA qui ont contribué à l'élaboration de ce guide en soient ici remerciées.

Les Pêcheurs amateurs aux engins

L'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF) pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loir-et-Cher adhère à la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique.

Les pêcheurs amateurs aux engins exercent ce loisir afin de conserver la mémoire vivante de cette pratique culturelle locale et patrimoniale.

Les licences

Deux types de licences délivrées par la DDT en fonction des disponibilités :

- Licence de pêche aux engins :

LOIRE : lots G6 ,G 6bis , G7,G8, G9 , G10, G11, H1 et H2

CHER NON CANALISE : lots C11 ,C12,C16 et C17

- Petites licences

CHER NON CANALISE : lots C6 à C10 , C13 à C15 ,C18 à C19



Siège social de l'Association : 15 av Charles de Gaulle 41500 MER

Président : Gabriel BESNARD

Tél. : 02 54 81 28 17 ou 06 75 79 96 87

Trésorier : Denis PUISSET

Tél. : 02 54 81 22 10

Secrétaire : Sébastien FAUCHEUX

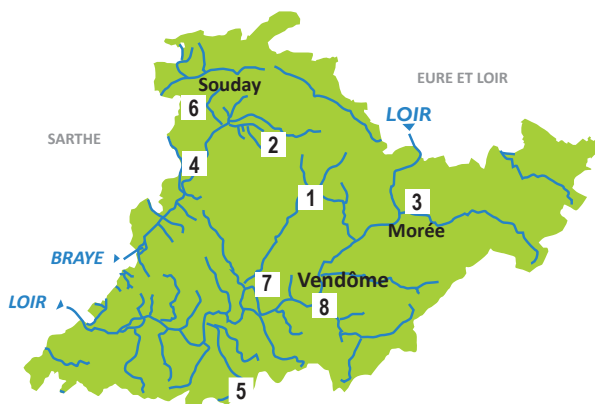
Tél. : 02 54 820 70 44

Vallée du Loir et de la Braye

Ce secteur, le plus haut du département correspond au **Perche** et **Perche Vendômois**.

Vous trouverez une région vallonnée, sillonnée par de nombreux petits ruisseaux classés en première catégorie piscicole et abritant, pour certains, de belles populations de **truites fario** issues de reproduction naturelle.

Sur la Braye, rivière mixte par excellence, vous irez à la rencontre de la **truite** ou du **brochet**. Les pêcheurs de **carnassiers** et **poissons blancs** pourront s'exercer à leur guise sur **le Loir** ou les nombreux plans d'eau équipés du secteur et passer un agréable moment en famille ou entre amis.



1 - Danzé	Page 27
2 - Mondoubleau	Page 28
3 - Morée	Page 29
4 - Sargé	Page 30
5 - Sasnières	Page 30
6 - Souday	Page 31
7 - Thoré-Montoire	Page 34
8 - Vendôme	Page 35



Rivières - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
Le Boële, le Boulon, la Bourboulle, la Brisse, La Cendrine, le Coëtron, l'Echoiseau, le Gondré, le Baignon, le Gratteloup, le Grenne, la Houzée, le Langeron, le Merdereau, le Réveillon, le Ruisseau du Parc, le Ruisseau de Sasnières	1 ^{re}	Truite fario et espèces d'accompagnement	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Souday, Mondoubleau, Sargé-sur-Braye, Morée, Danzé, Vendôme, Thoré-Montoire et Sasnières.
La Braye	2 ^e	Truite fario, brochet, perche, anguille, goujon, gardon, barbeau, ablette, carpe, chevesne	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye. Rivière à population mixte avec des secteurs très variés.
La Grenne (aval Mondoubleau)	2 ^e	Truite, brochet, perche, anguille, goujon, gardon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Sarge-sur-Braye
Le Loir	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, truite fario, anguille, chevesne, barbeau, gardon, tanche, carpe, brème, ablette, goujon, black-bass	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Morée, Vendôme, Thoré-Montoire. Accès parfois difficile à proximité des habitations. Rivière avec une grande population de poissons blancs et une belle variété de carnassiers (Truite fario, brochet, sandre).

Pour connaître la localisation des parcours de pêche, merci de vous référer aux pages des associations concernées.

Plans d'eau en réciprocité - Vallée de Braye-Loir-Affluents

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
AZÉ	Thoré-Montoire	2 ^e	2,5 ha	Gardons, carpes, brochets, brèmes, truites arc -en-ciel	Portique hauteur accès limité à 1,90 m -1 poste pêche handicapé	Depuis Vendôme direction Épuisay/le Mans sur 6 km puis tourner à droite direction Azé, plan d'eau à 1 km du bourg sur la droite
CHOUE	Mondoubleau	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, brochets, truites arc -en-ciel, tanches, sandres, perches	Pêche à 2 lignes, asticots autorisés. Parking extérieur	À Choue direction Boursay (D160) , plan d'eau sur la droite en sortant du bourg
COULOMMIERS LA TOUR	Vendôme	2 ^e	0,8 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, anguilles, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Dans le bourg de Coulommiers-la-Tour, plan d'eau au pied de la Tour (douve)
DANZE (plans d'eau des Châteaux)	Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	À Danzé prendre direction Morée, chemin sur la gauche en bas du bourg
ÉPUSAY (plan d'eau communal)	Sargé sur Braye	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, portique hauteur accès limité 1,90 m, Parking extérieur	Depuis Épuisay prendre direction Le Mans (D 357) accès au plan d'eau par chemin sur la droite
LA VILLE-AUX-CLERCS (plan d'eau communal)	Danzé	2 ^e	1 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Parking extérieur	Depuis le bourg de La Ville-aux-Clercs, suivre fléchage plan d'eau
LES FONTAINES (plans d'eau des Fontaines)	Morée	2 ^e	5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, truites arc en ciel, perches	Pêche de la carpe la nuit sur le dernier plan d'eau, pêche autorisée uniquement depuis la rive droite (côté voie ferrée)	Prendre N 10 Vendôme, direction Chateaudun, au rond point des Fontaines suivre la direction Freteval-Morée puis à 500 m, prendre la route sur la droite avant la voie ferrée. Plans d'eau situés le long de la route N10

Vallée du Loir et de la Braye

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
SAINT OUEN (plan d'eau communal)	Vendôme	2 ^e	2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, an-guilles, truites arc en ciel	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m, pmr	À Vendôme prendre la route D92 direction Saint Ouen. A Saint Ouen le plan d'eau se trouve sur la droite avant la voie ferrée
SAINT QUENTIN-LES-TROO	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, carpes, tanches, black bass, brochets, sandres, anguilles	Portique, hauteur accès limité à 1,90 m. 2 postes pêches handicapés	À Montoire prendre la direction de Troo / Saint-Quentin-les-Troo (D917) ; à 3 km environ, prendre le chemin de terre sur la gauche et suivre le fléchage plan d'eau
SARGÉ-SUR-BRAYE (plan d'eau du camping)	Sargé sur Braye	2 ^e	0,9 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, truites arc en ciel	Pêche à 2 lignes, Parking extérieur	Depuis Vendôme prendre la direction Saint Calais (N157), au lieu dit « Montplaisir » prendre à droite direction Sargé-sur-Braye (D921) puis 1ère route à gauche face au restaurant, suivre fléchage plan d'eau
LUNAY (plan d'eau communal)	Thoré-Montoire	2 ^e	4 ha	Gardons, rotengles, carpes, truites arc en ciel	3 postes pêches handicapés	Depuis le bourg, suivre le fléchage plan d'eau
MONDOUBLEAU (plan d'eau de Chapoton)	Mondoubleau	2 ^e	1,2 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, anguilles, truites arc en ciel	Parking extérieur Toilettes sèches 	À Mondoubleau, suivre fléchage plan d'eau depuis le bourg
NAVEIL (plan d'eau de Riottes)	Thoré-Montoire	2 ^e	10 ha	Gardons, carpes, brochets, sandres, brèmes, perches, Rotengles	Une seule rive accessible. Parking extérieur. 3 postes pêches handicapés. WC	Depuis Villiers-sur-Loir prendre direction Vendôme, accès plan d'eau par route sur la droite
PEZOU Le Gué de Retors	Morée	2 ^e				
SAINT FIRMIN- DES-PRES (plan d'eau Fédéral)	Vendôme	2 ^e	7 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, blacks bass	Pêche de la carpe la nuit, portique hauteur accès limité 1,90 m, 3 postes pêches handicapés 	Depuis Vendôme, prendre la N10 direction Pezou, puis à droite la D111. À Saint Firmin-des- Prés prendre la route sur la droite et suivre le fléchage. Le plan d'eau se situe derrière le lotissement.
SAINT MARTIN- DES-BOIS	Thoré-Montoire	1 ^{re}	2 ha	Gardons, carpes, tanches, truites arc en ciel	Asticots autorisés. Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	Depuis Montoire prendre direction Château Renault puis prendre la route D116 direction Saint Martin des Bois. Plan d'eau situé à gauche à l'entrée du bourg.
SELOMMES	Vendôme	2 ^e	1,3 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres, black-bass, anguilles	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Selommès prendre la direction de Villetrun; en bas du bourg prendre à gauche et suivre fléchage plan d'eau
SOUGÉ-SUR-BRAYE	Thoré-Montoire	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, brochets	Aire sécurisée, parking 	A Sougé traverser le village direction Pont de Braye, plan d'eau situé à gauche à la sortie.
THORÉ-LA- ROCHETTE	Thoré-Montoire	2 ^e	0,5 ha	Gardons, carpes.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Thoré la Rochette, prendre la direction du camping; plan d'eau situé sur la droite
TRÉHET- LA COUDRAIE	Thoré-Montoire	2 ^e	8 ha	Gardons, carpes, tan-ches, anguilles, brochets, sandres, perches	Pontons handicapés, toilettes sèches... 	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille/Loir. Plan d'eau situé sur la gauche 500 m avant le pont sur le Loir
TRÉHET-LA PAQUERIE	Thoré - Montoire	2 ^e	13 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, anguilles, brochets, sandres, perches	Portique hauteur accès limité à 1,90m, toilettes sèches, aire sécurisée. Bateaux et float-tub autorisés toute l'année 	À Tréhet prendre la D80 direction Ruille /Loir, plan d'eau situé sur la droite à 1km
VILLIERS	Thoré-Montoire	2 ^e	17 ha	Gardons, rotengles, goujons, carpes, brochets, perches	Base de loisirs (voile, pédalo). Pêche aux leurres artificiels et amorçage interdits.	À Villiers sur Loir suivre le fléchage plan d'eau.

1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles

Lieux de pêche :

► **Rivières :**

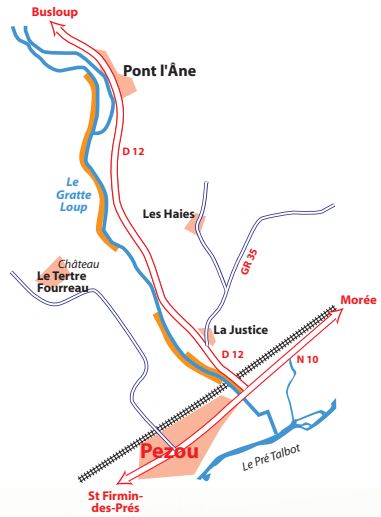
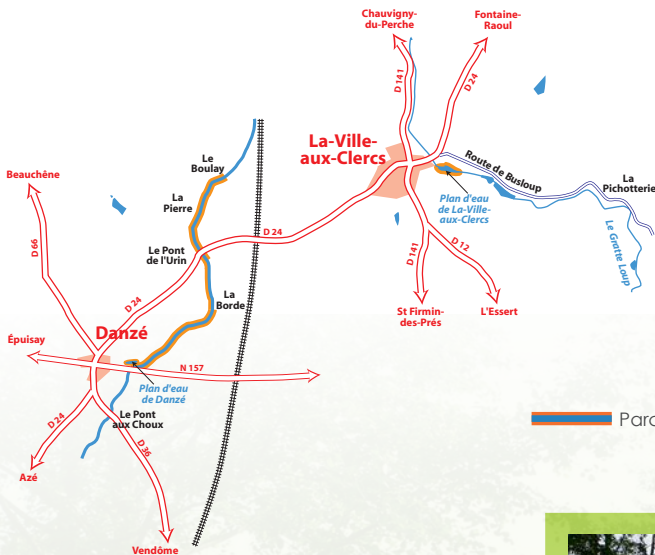
1^{re} catégorie (domaine privé)

- Le Boulon du lieu dit « le Boulay » à la N157.
- Le Gratteloup à Pezou, en amont ligne du chemin de fer sur 0 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

2^e catégorie :

- Plan d'eau "Les Chateaux" (Danzé) 1 ha.
- Plan d'eau de la Ville-aux-Clercs, 2 ha.
(règlement particulier).


Parcours de l'AAPPMA

- DANZE

Mairie
14 Place de l'Eglise
Tél. : 02 54 80 61 52

Mme GUINEBERT
Tél. : 02 54 80 63 95



Plan d'eau des Châteaux

2. AAPMA de Mondoubleau

La Gaule Percheronne

1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles

Lieux de pêche :

► Rivières :

1^{er} catégorie (domaine privé) :

- La Grenne, 14 000 m.
- Ruisseau les Vaulions, 1 000 m.
- Ruisseau de la Vallée, 1 000 m.
- Ruisseau du Parc, 1 500 m.

2^e catégorie (domaine privé) :

- La Grenne, 3 500 m.

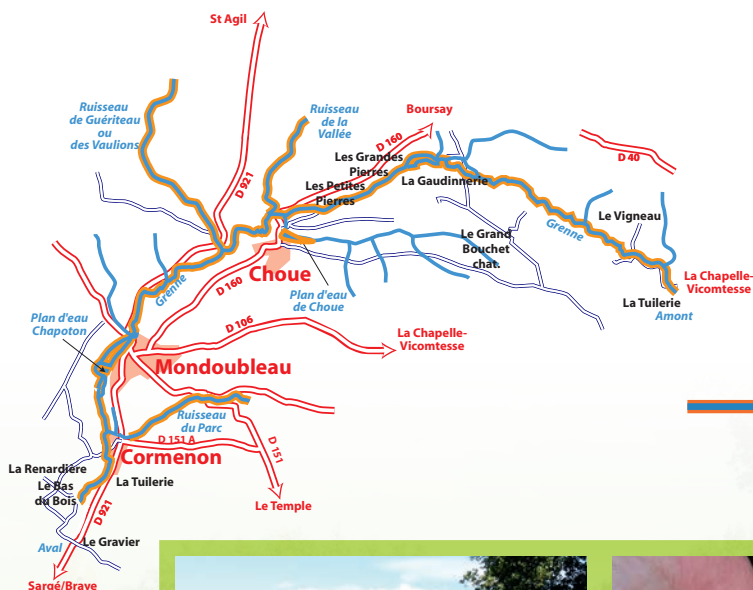
► Plan d'eau AAPMA :

- Plan d'eau Chapoton 1,2 ha.



► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Choue, 2 ha (règlement particulier).



Président : Mr Michel METAIS
 22, rue Honoré de Balzac 41170 MONDOUBLEAU
 Tél. : 02 54 80 87 66 06 79 24 39 57
aappmademondoubleau@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• MONDOUBLEAU

GAMM VERT

56, rue Leroy

Tél. : 02 54 67 13 00

CAFE DE LA PAIX

23, Place du Marché

Tél. : 02 54 80 24 64



Plan d'eau Chapoton



Truite fario

1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles

Lieux de pêche :

► Rivières :

- 1^{ère} catégorie, (domaine privé)
 - Le Baignon, 420 m.
- 2^e catégorie (domaine privé)
 - Le Loir : Parcours sur Morée, 290 m.
Parcours sur Fréteval, 370 m.
Parcours sur St Hilaire, 1 970 m.
Parcours sur Lisle, 250 m.
Parcours sur Pezou, 420 m.
Parcours Pointzard, 370 m.
Parcours Pont de Pezou, 430 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

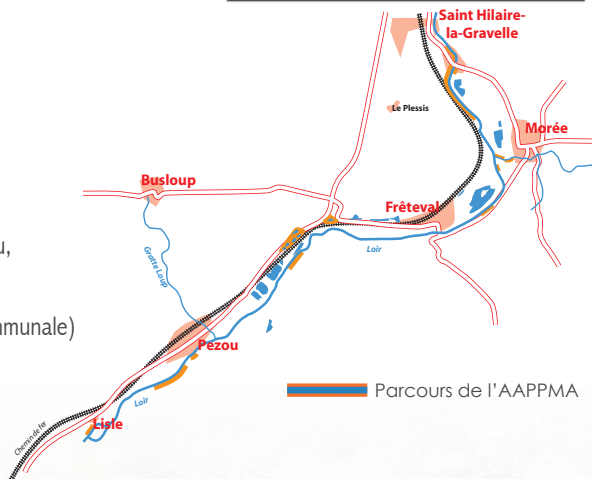
- Plans d'eau des Fontaines, commune de Pezou, 5 plans d'eau pour 5 ha.
 - Plan d'eau de Pezou, Le Gué de Retors
- Pêche autorisée sur la berge gauche (partie communale)

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Plan d'eau des Fontaines, pêche uniquement depuis la rive côté voie ferrée sur dernier plan d'eau.
- Parcours de Lisle, sur le Loir (domaine privé), depuis la RN 10 à Lisle prendre chemin à l'église (portique hauteur à 1.90 m (accès réglementé)).
- Le Loir à St Hilaire la Gravelle, au lieu dit "Les Prés de la Chaussée.
- Le Loir à Fréteval depuis la limite communale St Hilaire la Gravelle/ Fréteval jusqu'à 300 m en aval.



Président : Mr Sébastien LEGENDRE
38, route du Loir
41160 LIGNIERES
Tél. : 06 43 33 84 53
aappmademoree@gmail.com
www.facebook.com/lagaulemoreennedu41



Plan d'eau des Fontaines



Truite fario

Dépositaires de cartes de pêche :

• OUCQUES

MAISON SERVICE
1, rue du Buisson
Tél. : 02 54 23 20 82

• BREVAINVILLE

LAC DE LEPINET
Le Breuil
Tél. : 06 80 35 35 67

• FRETEVAL

AUBERGE DE LA TOUR
12, rue du Pont
Tél. : 02 54 82 76 86

4. AAPPMA de Sargé/Braye

La Gaule

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

2^e catégorie (domaine privé)

- La Grenne (4 km)
- La Braye (10 km) - secteur Sargé-sur-Braye
- La Braye (domaine privé) - Secteur Savigny-sur-Braye

parcours sur 10 000 m sur les 2 rives. Certains secteurs sont interdits à la pêche. Se renseigner auprès du Président. Au nord de Savigny, la rive droite est sur le département de la Sarthe.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Sargé (règlement particulier) 0,9 ha.
- Plan d'eau d'Epuisay, 1 ha (règlement particulier).

Président : Mr Daniel NEVEU
 18 Avenue de la Gare
 41170 SARGE-SUR-BRAYE
 Tél. : 02 54 23 98 62
 aappmadesarge@gmail.com



Plan d'eau du Camping

Dépositaires de cartes de pêche :

• SARGE-SUR-BRAYE

EPICERIE JACQUEMART
 24 rue Roger Reboussin
 Tél. : 02 54 72 77 81

• SAVIGNY-SUR-BRAYE

KAPULIS - COCCINELLE
 5, rue de la Braye
 Tél. : 02 54 72 27 02

5. AAPPMA de Sasnières

1^{ère} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

1^{re} catégorie

- Le ruisseau de Sasnières, 8 000 m.
- Le Gondré à Saint Rimay, 3 300 m.

Association des Pêcheurs de Sasnières

Président : Mr J. Francois BONNEFOIS
 25 rue de la Fontaine de Sasnières
 41800 VILLAVARD
 Tél. : 02 54 85 15 54 06 69 76 73 13
 aappmadesasnieres@gmail.com

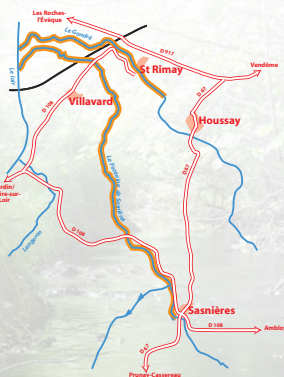
Dépositaire de cartes de pêche :

• VILLAVARD

Monsieur BONNEFOIS JF
 25 rue Fontaine de Sasnières
 Moulin d'Urpin
 Tél. : 02 54 85 15 54



Le Chabot



Parcours de l'AAPPMA

6. AAPPMA de Souday

La Gaule Couëtronnaise

1^{ère} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivière :

1^{ère} catégorie (domaine privé)

- Le Couëtron 12 500 m.

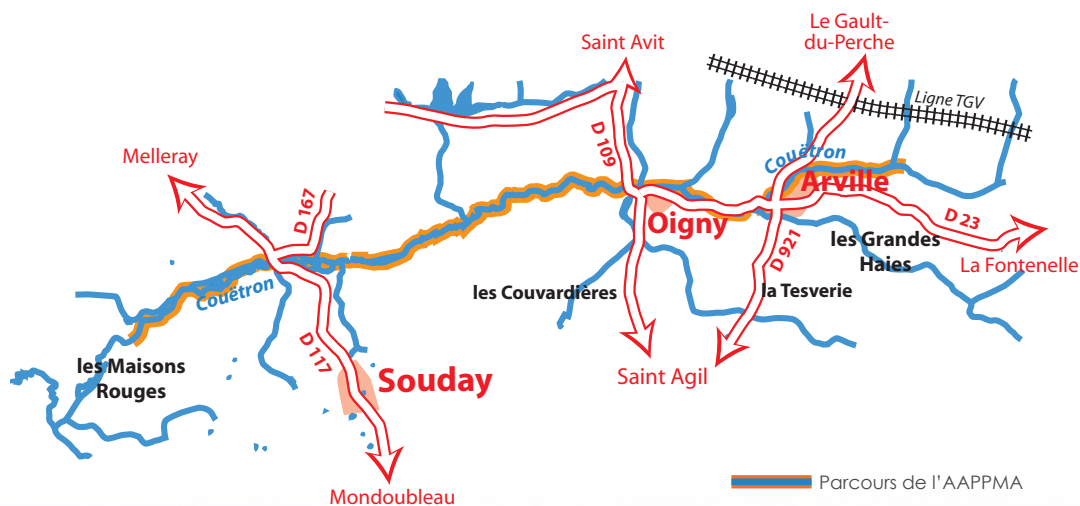
Président : Mr Michel AUBERT

Les Grandes Coulonges

41170 SAINT AGIL

Tél. : 02 54 80 88 01

aappmadesouday@gmail.com



Dépositaires de cartes de pêche :

• SOUDAY

ALIMENTATION Dominique LOURDEL

1 rue de la Poste

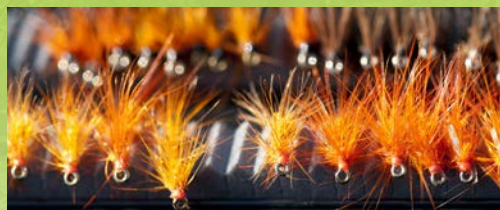
Tél. : 02 54 80 70 81

• DROUE

QUINCAILLERIE DROUE

1, rue du Boisseleau

Tél. : 02 54 80 15 85



Matériel Pêche à la mouche

Les différents poissons en Loir-et-Cher



LE SAUMON ATLANTIQUE



LE ROTENGLE



LE CH



LA TROUTE DE MER



L'OMBRE COMMUN



LA TROUTE ARC-EN-CIEL



L'OMBRE DE FONTAINE



LE VAIRON



L'OMBRE CHEVALIER



LA TROUTE FARIO



LE CRUSTIVOMER



LA VANDOISE



L'ÉPINOCHÉ



L'IDE MELANOTE



L'ESTURGEON EUROPÉEN



L'ÉPINOCHETTE



LA BOUVIÈRE



LE ROTU



LE SPIRLIN



LA TANCHE



LE PSEUDORASBORA



LA BREME COMMUNE



LE BARBEAU



LA LOCHE FRANCHE



LE POISSON-CHAT



LE CHABOT



LA LOTU

et en Région Centre Val-de-Loire



L'ASLETTE



L'ABLE DE HECKEL



LE BROCHET



LE MULET



LA LAMPROIE DE PLANER



LE BLACK-BASS



LA LAMPROIE MARINE



LA GRANDE ALOSE



L'ASPE



LA PERCHE



L'AMOUR BLANC



LA PERCHE-SOLEIL



LE GARDON



LA GREMILLE



L'ANGUILLE



LE SANDRE



LE SILURE



LA CARPE



LE GOUJON



LE FLET



LE CARASSIN



7. AAPPMA de Thoré-Montoire

Au Fil de l'Eau

1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles

Lieux de pêche :

► Rivières :

- 1^{re} catégorie (domaine privé)
 - Le Boulon, (2,5 km), La Brisse (6 km), Le Boële (3 km)
 - La Bourboulle ou Ruisseau de Mazangé (2 km)
 - La Cendrigne (8 km), Le Langeron (10 km)
 - L'Echoiseau, 1 km

2^e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 11 km.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Thoré la Rochette, 0,5 ha.
- Plan d'eau de Lunay, 4 ha.
- Plan d'eau d'Azé, 2,5 ha
- Plan d'eau de St Quentin, 4 ha.
- Plan d'eau de St Martin, 2 ha

► Plans d'eau fédéraux à proximité :

- Plan d'eau de Villiers*, 15 ha.
- Plan d'eau de Riottes *
(Villiers - Naveil), 10 ha.
- * Dans la zone de pêche balisée
- Plans d'eau de Tréhet, 13 et 8 ha
- Plan d'eau de Sougé, 5 ha

► Secteurs Carpe de Nuit :

Plans d'eau de La Coudraie et de St Quentin les Troo (1 weekend/mois d'avril à décembre) :
pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche (10€/nuît/personne)
 Plus d'infos sur www.peche41.fr



ATELIER PÊCHE NATURE :

APN de Montoire
 (jeunes de 8 à 16 ans)
 Contat : Mme MIRAULT Adeline :
 06 64 03 62 63

• MONTOIRE

ARTICLE DE PÊCHE
 52, rue St Denis
 Tél. : 02 54 85 01 66

SPORT PASSION

10 Place Foch
 Tél. : 02 54 85 35 48

• THORE-LA-ROCHETTE

THORE ALIMENTATION VILLAGE
 3, rue de la Scellé
 Tél. : 06 86 73 03 42

• VILLIERS-SUR-LOIR

BAR DES COTEAUX DU LOIR
 Place Fortier
 Tél. : 02 54 72 91 32

• ST MARTIN DES BOIS

BOUCLE D'OR
 16, rue St Georges
 Tél. : 02 54 77 59 43

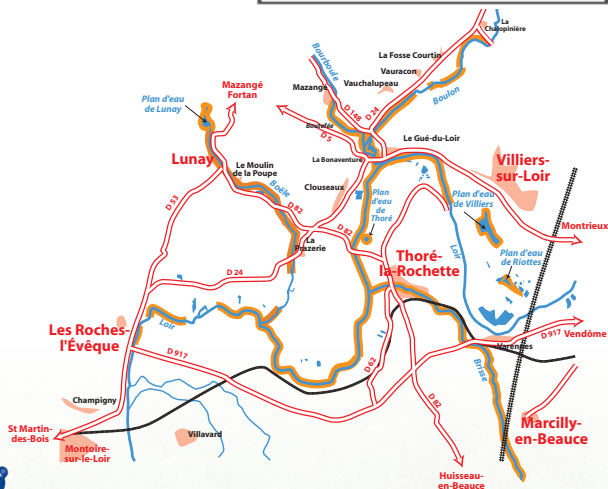
• SOUGE

TRAITEUR BAR
 Rue de la Mairie
 Tél. : 02 54 72 44 85

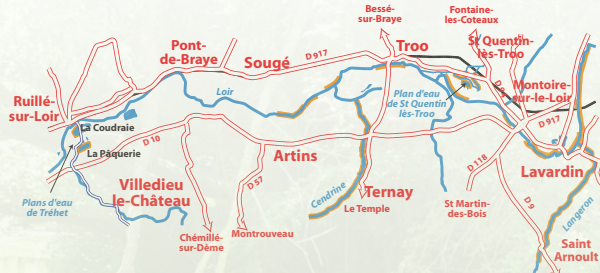
• AZE

LE RELAIS
 2, rue St Pierre
 Tél. : 02 54 72 16 00

Président : Mr Serge SAVINEAUX
 470 les Clouzeaux
 41360 LUNAY
 Tél. : 02 54 72 04 41
aappmadethorelarochette@gmail.com



Parcours de l'AAPPMA



Dépositaires de cartes de pêche :

8 AAPPMA de Vendôme

La Perche Vendomoise

1^{ère} et 2^{ème} catégories piscicoles

Lieux de pêche :

► Rivières :

1^{re} catégorie (domaine privé)

- Le Réveillon, 15 000 m.
- La Houzée, 3 800 m, sur la commune d'Areines du pont au croisement de la route de Vendôme parcours en No-kill.

2^e catégorie (domaine privé) :

- Le Loir, 2 000 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Saint Ouen, 2 ha. 
- Plan d'eau de Coulommiers-la-Tour, 0.8 ha. (2 cannes max)
- Plan d'eau de Selommes, 1 ha (règlement particulier)

► Plan d'eau fédéral à proximité

Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha. 

► Secteur Carpe de Nuit :

- Plan d'eau de St Firmin-des-Près, lieu dit "La Mouline", 7 ha,

pêche de nuit sur inscription au préalable une semaine minimum avant la date de pêche (10€/nuit/personne)

Plus d'infos sur www.peche41.fr



Barbeau fluviatile



Plan d'eau de Selommes



ATELIER PÊCHE NATURE :

APN du Vendômois

(jeunes de 8 à 16 ans)

Fédération de Pêche 41 :

02 54 90 25 60



Parcours de l'AAPPMA



Dépositaires de cartes de pêche :

• VENDÔME

CHASSE ET PÊCHE
6, bd de l'Industrie
Tél. : 02 54 77 22 24

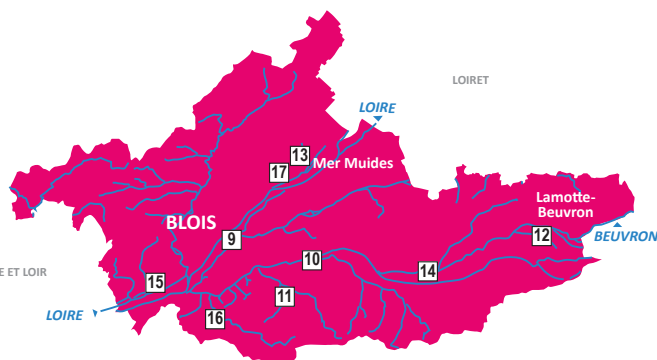
PRO-PECHE 41
71, avenue Ronsard
Tél. : 02 54 72 62 57

BRICOMARCHE
Route de Blois
Tél. : 02 54 77 20 90

Vallée de la Loire et du Beuvron

Sur le dernier **fleuve sauvage** de France, au cœur des châteaux de la Loire, vous pourrez pratiquer toutes les techniques de pêche et aller à la rencontre des poissons de Loire, de la petite ablette à déguster en fameuse friture au grand silure glane sans oublier le sandre ou le brochet.

Sur le **Beuvron et ses affluents**, principaux émissaires de Sologne, vous trouverez des écoulements plutôt lents, propices à la pratique d'une **pêche de carnassiers et poissons blancs**.



9 - Blois	Page 38
10 - Bracieux	Page 39
11 - Cour-Cheverny	Page 40
12 - Lamotte Beuvron	Page 41
13 - Mer/Muides	Page 41
14 - Neung-sur-Beuvron	Page 42
15 - Onzain	Page 42
16 - Ouchamps	Page 43
17 - Suèvres	Page 44



Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Cisse	2°	Brochet, perche, sandre, gardon, tanche, goujon, barbeau, anguille, brème, carpe, chevesne, ablette, aspe.	Pêche sur les parcours del'AAPPMA d'Onzain. Présence intéressante de Brochets sur le secteur d'Onzain.
La Loire	2° DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, black bass, alose, gardon, tanche, carpe, carassin, barbeau, ablette, goujon, brème, chevesne, bouvière, spirin, mullet, vandoise, aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides, Suèvres, Blois et Onzain. Fleuve très poissonneux avec une grande diversité d'espèces permettant la pratique de toutes les pêches. De la grattée pour le goujon, à la pêche aux leurres en bateau pour le silure, sans oublier la pêche particulière du mullet lors de sa remontée, la Loire demeure le fleuve de prédilection pour la capture de gros spécimens.
La Tronne	2°	Anguille, perche, brochet, truite fario (petite tronne), gardon, goujon, hotu, chevesne, vandoise, brème, ablette.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Mer-Muides et de Suèvres. Poissonneuse sur sa partie aval sous influence de la Loire.
Le Canal de la Sauldre	2° DPF	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, carpe, ablette, tanche, black bass, anguille.	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Lamotte Beuvron. Pêche sur tout son linéaire, circulation interdite sur les berges, accès par les chemins menant aux maisons éclusières.
Cosson et Affluents	2°	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, carpe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux et Blois. Ailleurs accès souvent difficiles sans autorisation des propriétaires.
Beuvron et Affluents	2° (DPF secteur aval)	Gardon, brème, brochet, sandre, perche, silure, black bass, ablette, goujon, chevesne, anguille, tanche, carpe, hotu, vandoise, barbeau, mullet (aval candé sur beuvron), aspe.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Bracieux, Cour Cheverny, Lamotte-Beuvron, Neung sur Beuvron et Ouchamps. Accès difficiles hors parcours AAPPMA. Beuvron très poissonneux sur la partie aval à Candé sur Beuvron où il devient domaine public avant de rejoindre la Loire.

Plan d'eau en réciprocité Vallée de la Loire - Beuvron

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
BLOIS (plan d'eau de la Pinçonnière)	Blois	2°	5,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass, anguilles, truites arc en ciel.	Parking, PMR, jeux enfants 	À Blois prendre la direction Angers (D766) suivre ensuite la direction Molineuf. Le lac de la pinçonnière se situe à proximité de la forêt domaniale de Blois, Parc de l'Arrou.
CHOUZY-SUR- CISSE (Plan d'eau Communal)	Onzain	2°	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, brochets, anguilles, black bass.	Parking extérieur	À Chouzy/Cisse prendre direction d'Onzain (D58) plan d'eau situé sur la droite juste en sortie du bourg.
MER (plan d'eau des Bordes)	Mer	2°	12 ha	Gardons, rotengles, carpes, carassins, tanches, brochets, perches, silures, black bass, sandres, anguilles, brèmes, ablettes, goujons	Portique, hauteur accès limité 1,90 m	Depuis Muides, prendre la direction Mer, passer le pont de la Loire puis prendre la 1 ^{re} route à droite en direction de la sablière Ploux, le plan d'eau des Bordes se trouve au bout du chemin.
ONZAIN (plan d'eau communal)	Onzain	2°	0,5 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches, black bass, perches, anguilles	Parking extérieur	À Onzain, prendre la direction Mesland , tourner à droite après le cimetière en direction du complexe sportif, plan d'eau derrière le gymnase.
HERBAULT (plan d'eau communal)	Blois	2°	1 ha	Gardons, rotengles, carpes, tanches	Ponton pêche Fermé le mardi	À Herbault prendre la direction du cimetière
BRACIEUX (étang de Bel Air)	Bracieux	2°	0,5 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, black bass.	Pêche à 2 lignes. Parking extérieur	À Bracieux prendre la direction Neuvy, dans le bourg suivre fléchage sur la droite «Espace Bel Air»
OUCHAMPS (plan d'eau d'Ouchamps)	Ouchamps	2°	6 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, perches.	Portique. Hauteur accès limité 1,90m. 2 postes handica 	À Ouchamps prendre la direction de Seur. Plan d'eau situé à 1 km du bourg face au stade.
SAINT LAURENT-NOUAN	Mer-Muides	2°	7,5 ha	Gardons, carpes, brèmes, perches, sandres, silures.	Parking le long du plan d'eau.	Face à l'entrée de la centrale, prendre le chemin de terre sur la droite qui longe le plan d'eau. La F
SUEVRES (plan d'eau du Domino)	Suèvres Mer	2°	20 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Aire sécurisée Toilette, barbec 	À Suèvres prendre la direction de Mer, panneau à droite.
LA FERTE BEAUHARNAIS (plan d'eau communal)	Neung-sur-Beuvron	2°	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets	Aire camping car, parking...	A la Ferté Beauharnais prendre direction Chaumont sur Tharonne. Plan d'eau sur la droite.
DHUIZON (plan d'eau communal)	DHUIZON	2°	1 ha	Gardons, carpes, brèmes, tanches, brochets, sandres	Pique nique, parking, aire de jeux	A Dhuizon suivre le Fléchage "Plan d'eau communal"

9. AAPPMA de Blois

Société Amicale des pêcheurs

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Cosson (Domaine Privé), 450m
- Le Beuvron, du pont de Candé-sur-Beuvron à la confluence avec la Loire (rive gauche), 1 500 m.
- La Loire, lots G9, G10 et G11, 18 000 m.
- La Cisse : Parcours du Moulin d'Arrivay - Commune de Fossé – Rive gauche en amont et aval du Moulin (parking)
- La Cisse : Parcours de Saint Sulpice

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de la Pinçonnière, 5.5 ha.



► Plan d'eau fédéral à proximité :

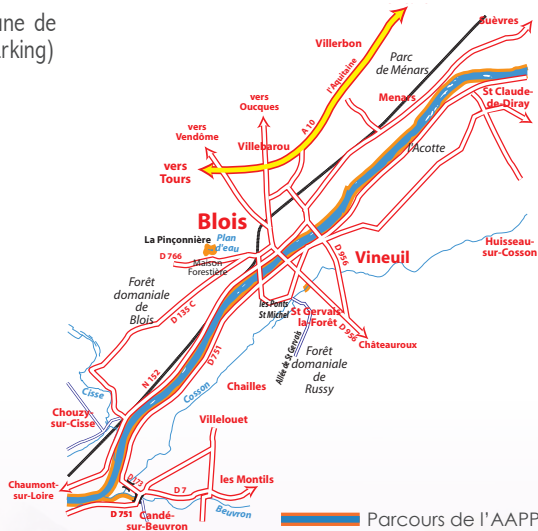
- Plan d'eau des Prés Fleuris à Herbault < 1 ha.



► Secteurs Carpe de Nuit :

- La Loire, lots G9 et G10

 Président : Mr Jean-Claude TEVENOT
22 rue Jean de la Bruyère
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 43 88 49 06 08 58 85 97
aappmadeblois@gmail.com



 Parcours de l'AAPPMA

Dépositaires de cartes de pêche :

• BLOIS

Jean-Claude TEVENOT
22 rue Jean de la Bruyère
Tél. : 02 54 43 88 49 - 06 08 58 85 97

PRO PECHE 41 Blois sud
395 rue Georges Méliès
41350 saint Gervais la Forêt
Tél. : 02 54 42 58 64

• VILLEBAROU

DECATHLON
Centre Commercial Blois 2
Tél. : 02 54 33 50 50

• ST SULPICE DE POMMERAY

BAR LE ST SULPICE
5 Rue des Tilleuls
Tél. : 02 54 42 10 36

• CHAILLES

LE WINSTON (fermé le mercredi)
52 rue Nationale
Tél. : 09 66 83 91 03



La Pinçonnière

La Loire à Blois



ATELIER PÊCHE NATURE :

APN de Blois (jeunes de 8 à 14 ans)
Contact : JC TEVENOT : 06 08 58 85 97

Les Gaules Solognotes

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► **Rivières :**

- Le Beuvron (domaine privé) et le Bief du Moulin, 1800 m.
- La Bonheure (domaine privé), Espace Bel Air, 800 m.
- Le Cosson :

Commune de la Ferté- Saint Cyr :

du pont de la D925 jusqu'aux clôtures, 150 m, et au barrage, rive droite seulement, 100m.

Commune de Crouy-sur-Cosson :

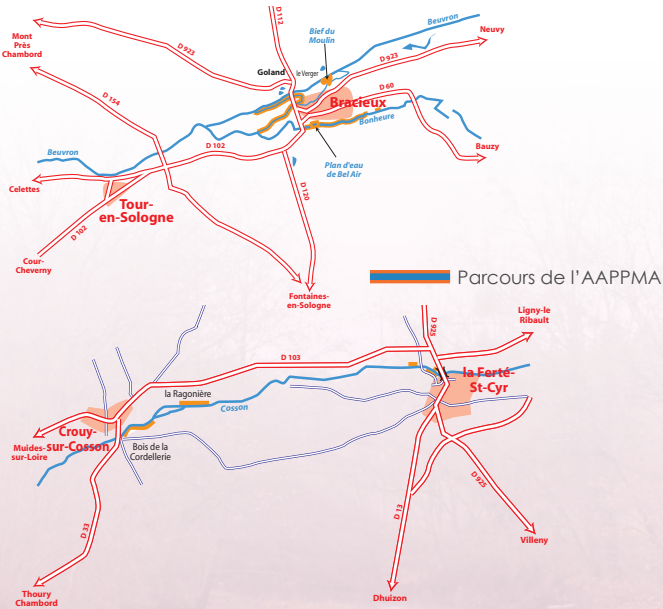
sur la route D103 à gauche en arrivant de la Ferté " chemin des pêcheurs" (balisé, rive droite seulement) et au camping de Crouy (rive gauche seulement) 300 m.

► **Plan d'eau AAPPMA :**

- Etang de Bel Air, 0,8 ha. Ouverture 2^{ème} samedi de juin.
2 lignes autorisées.

► **Plan d'eau fédéral à proximité :**

- Plan d'eau de Dhuizon, 1 ha



Etang de Bel Air



Le Beuvron



Brochet

Dépositaires de cartes de pêche :

- BRACIEUX

GAMM VERT
17 rue René Masson
Tél. : 02 54 46 41 43

Coccimarket
8 Place de la Halle
Tél. : 09 81 73 42 80

- LA FERTE SAINT CYR

EPICERIE Près d'Ici
4, Le Bourg
Tél. : 02 54 87 94 72

11. AAPPMA de Cour-Cheverny

Le Carpiou de Sologne

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé)

 A Mont Près Chambord, 550 m au niveau du lieu dit "Le gué du Rotté", route de Villesavin, 1 PMR+ tables de pique-nique.

A Cour-Cheverny, 400 m au barrage de Pezay, sur la route de Tour-en-Sologne.

A Tour-en-Sologne, 100 m près du barrage derrière le cimetière.

A Cellettes,

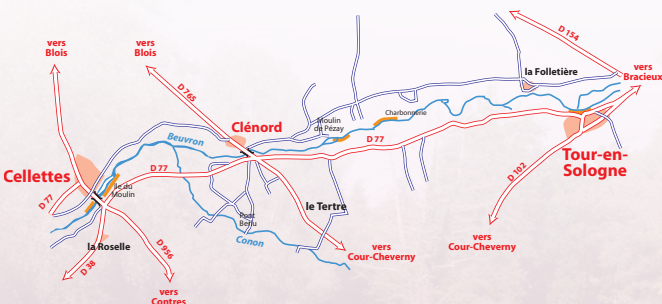
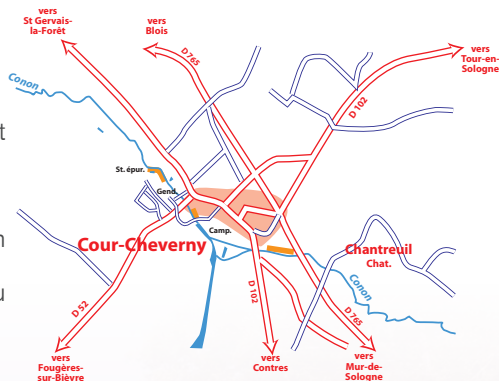
- 40 m + 80 m à Clénord, au pont à gauche direction Blois
- 500 m parcours situé à proximité du terrain de camping.
- 20 m ancienne ligne de chemin de fer
- 85 m rue des Ormeaux, derrière la station d'épuration.
- Ile du Moulin : entre le déversoir et la passerelle en bois, circuit à vélos.

- Le Conon (domaine privé)

A Cour-Cheverny

- au terrain de camping, entre la maison de retraite et la station d'épuration (route de Fougères-sur-Bièvre), 120 m.
- Chantreuil, 130 m, à droite en sortant de Cour-Cheverny, au parking, direction Romorantin.

A Cellettes, au pont Berlu, auprès de la Hutterie, 40 m.



Dépôtaires de cartes de pêche :

• MONT PRÉS CHAMBORD

INTERMARCHÉ
Zone des Morines
Tél. : 02 54 70 70 01

• TOUR EN SOLOGNE

MAIRIE
Rue de la Mairie
Tél. : 02 54 46 42 86

• CELLETES

TABAC PRESSE
9, rue de la Rozelle
Tél. : 06 89 88 03 96

• COUR CHEVERNY

GAMM VERT
Boulevard Carnot
Tél. : 02 54 79 97 17

12. AAPPMA de Lamotte-Beuvron

La Gaule

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé), 1200 m.
- Le Canal de la Sauldre 14 000 m, du Bassin du Canal à Lamotte Beuvron au bief du Coudray (accès aux biefs par la route de Brinon/Sauldre, prendre les chemins menant aux écluses de Beauval et Tracy)
- La Sauldre à Pierrefitte sur Sauldre

Dépositaire de cartes de pêche :

• LAMOTTE-BEUVRON

OFFICE DE TOURISME
1, rue de l'Allée verte
Tél. : 02 54 83 01 73



Le Canal de la Sauldre

13. AAPPMA de Mer-Muides

Société de pêche des " 2 M "

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Tronne (Domaine privé) 400 m.
- La Loire, lot G6, G6 bis et G7, de Nouan-sur-Loire à Saint Dyé-sur-Loire, 8200 m.

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau des Bordes, 12 ha.
- Plan d'eau de Saint Laurent (centrale)

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Le Domino, Suèvres, 20 ha.

► Secteurs Carpe de Nuit :

Parcours lot G7 du pont de Muides à la limite amont du lot.
Parcours lot G6 bis-Boucle d'Avaray (rive droite) sur 200 m
durant les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au
lundi.

Parcours lot G6, rive gauche, de la limite départementale jusqu'à
la limite amont du lot G6 bis

► ATELIER PÊCHE NATURE :

Ecole de pêche de Mer (jeunes de 8 à 16
ans) Tél : 02 54 81 22 45.



Pont de Muides - Loire

Dépositaire de cartes de pêche :

• MER

HUET JARDIN
17, Place de la Halle
Tél. : 02 54 81 01 32

14. AAPPMA de Neung/Beuvron

La Bredouille

Lieux de pêche :

2^{ème} catégorie piscicole

► Rivière :

- Le Beuvron (domaine privé), parcours sur 1200 m.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau "le Mouet", Saint-Viâtre, 9 ha.  
- Plan d'eau de la Ferté Beauharnais, 1 ha



Président : Mr Philippe COLLADO

30, rue du Stade

41210 NEUNG SUR BEUVRON

Tél. : 02 54 83 61 92

aappmadeneung@gmail.com

www.facebook.com/aappma.labredouille



Dépositaires de cartes de pêche :

• SAINT VIATRE

PANIER SYMPA

25, rue de la Paix

Tél. : 02 54 88 24 59

• NEUNG SUR BEUVRON

FLEURISTE CHRIS FLORE

58 Rue Henry de Geoffre

Tél. : 02 54 83 65 45

• LA FERTE BEAUHARNAIS

EPICERIE

Rue du Gal de Beauharnais

Tél. : 02 54 83 64 80



Plan d'eau de la Ferté B.

15. AAPPMA d' Onzain

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche

► Rivières :

- La Cisse (domaine privé)
- à Onzain, 3 000m (sur chaque rive),
- à Chouzy, 1 500m (sur 1 rive).
- à Chambon-sur-Cisse, 100 m de Boire et Cisse
- à Meuves, 120 m
- La Loire, lots H1 et H2 de Candé-sur-Beuvron à Mosnes, 11 700m

► Plans d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau d'Onzain, 0.5 ha,
- Plan d'eau de Chouzy, 1 ha

L'Amicale des Pêcheurs de Onzain



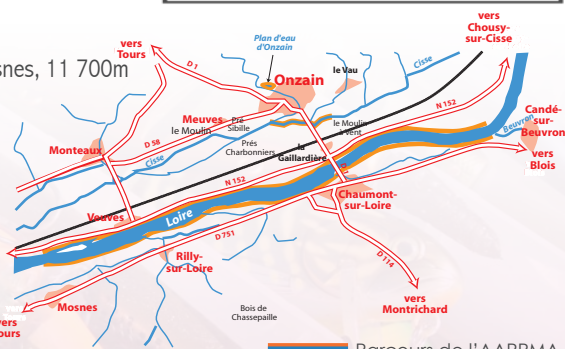
Président : Mr Jean-Jacques LEPELTIER

8, impasse des Prés Sybilles

41150 ONZAIN

Tél. : 02 54 20 77 12

aappmaonzain@gmail.com



Dépositaires de cartes de pêche :

• ONZAIN

GAMM VERT

10 rue Lecoq

Tél. : 02 54 20 70 25

• CHOUZY-SUR-CISSE

TABAC PRESSE LE

VIRAGE

4 rue de l'Eglise

Tél. : 02 54 20 47 40

LES FLORALIES

13 Grande rue

Tél. : 02 54 20 74 55



16. AAPPMA d'Ouchamps

L'Aripe

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Beuvron (domaine privé) parcours sur 1800 m, (lots de l'Aripe sur le Beuvron).
- La Bièvre (domaine privé)

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau d'Ouchamps 6 ha. (Stationnement interdit pour les camping-cars)  

► Secteur Carpe de Nuit :

- Parcours sur le Beuvron, rive gauche, 1800m (lots de l'Aripe sur le Beuvron).

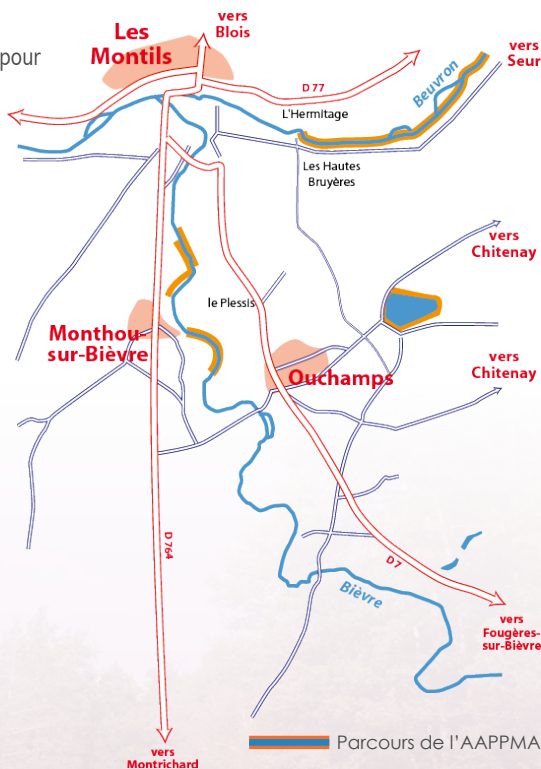
Président : Mr Jean-Marie REPINCAÏ

2 rue du Vieux Moulin

41120 OUCHAMPS

Tél. : 02 54 44 06 07

aappmaouchamps@gmail.com



Brocheton



Plan d'eau d'Ouchamps



Leurre

Dépositaires de cartes de pêche :

• LES MONTILS

JARDINERIE MONTOILOISE

14, route de Blois

Tél. : 02 54 44 00 69

• CONTRES

GAMM VERT

Route de Cheverny

(à côté de Supe U)

Tél. : 02 54 79 50 56

17. AAPPMA de Suèvres

Les Fervents du Gardon

2^{ème} catégorie piscicole

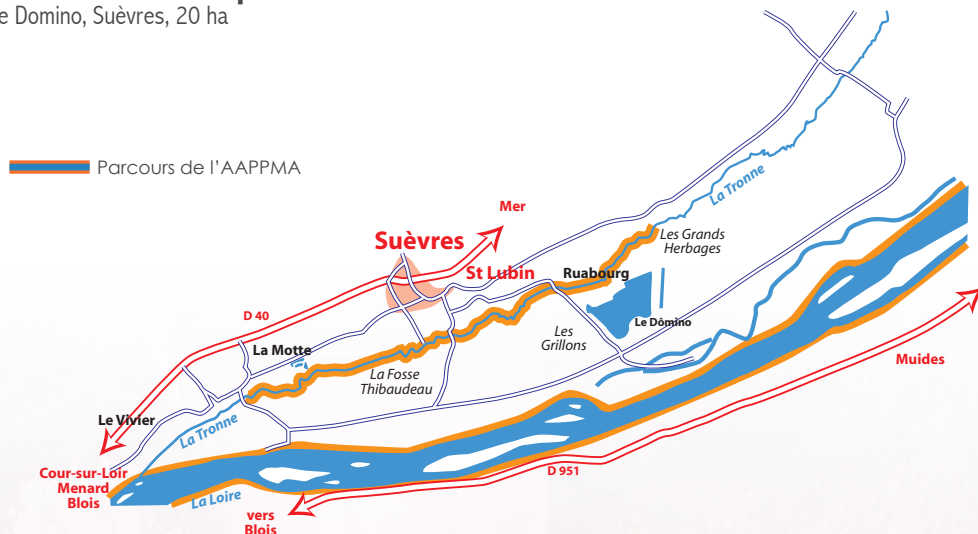
Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Loire, Lot G8, de Suèvres à Menars, 6 800 m.
- La Tronne.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Le Domino, Suèvres, 20 ha



Dépositaires de cartes de pêche :

• SUEVRES

BAR TABAC
26 rue Pierre Pouteau
Tél. : 02 54 87 80 64

• MENARS

CAFE DE LA POMPADOUR
42 avenue Guillaume Charron
Tél. : 02 54 46 88 73

• SAINT-DYE-SUR-LOIRE

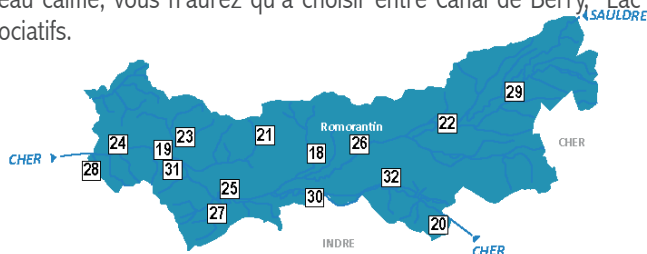
BAR TABAC "L'Orange Bar"
63 rue Nationale
Tél. : 02 34 89 16 86



Vallée du Cher et de la Sauldre

À la découverte de la Sauldre, cours d'eau à fort potentiel piscicole, vous sillonnerez des paysages typiques de la Sologne couverts de bois, landes et zones humides.

En frange sud du département, la vallée du Cher vous permettra de varier les techniques de pêche et les espèces recherchées tant sur le Cher sauvage (amont de St Aignan) que sur le Cher canalisé. Pour pêcher en eau calme, vous n'aurez qu'à choisir entre Canal de Berry, Lac des Trois provinces et plans d'eau associatifs.



18 - Billy	P 47	24 - Montrichard	P 51	30 - Selles	P 55
19 - Bourré	P 48	25 - Noyers	P 52	31 - Thésée	P 56
20 - Châtres-sur-Cher	P 48	26 - Romorantin	P 53	32 - Villefranche	P 57
21 - Chémery	P 49	27 - Saint Aignan	P 54		
22 - La Ferté Imbault	P 50	28 - Saint Georges	P 54		
23 - Monthou	P 51	29 - Salbris	P 55		

Rivière	Cat.	Peuplement	Commentaires
La Petite Sauldre	1 ^{re}	Truite fario, barbeau, chevesne, gardon, lotte, perche, vairon, goujon	Pêche sur le parcours de l'AAPPMA de Lamotte-Beuvron. Rivière présentant une belle alternance de zones de radiers et courants avec une belle population de cyprinidés d'eau vive.
La Sauldre	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, gardon, tanche, carpe, anguille, goujon, chevesne, brème, ablette, barbeau	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Salbris, La Ferté Imbault, Romorantin et Billy. Rivière solognote présentant, beaucoup d'intérêts pour la pêche notamment celle des carnassiers malgré des accès difficiles hors des parcours des AAPPMA.
Le Canal de Berry	2 ^e	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, gardon, carpe, tanche, brème, carassin, ablette, écrevisses américaines et louisiane (selon réglementation)	Accès facile sur tout son linéaire. Renommé pour ses pêches d'écrevisses exotiques, le Canal présente également un grand intérêt pour celle du Black Bass avec une très belle population sur toute sa longueur.
Le Cher	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, anguille, carpe, tanche, barbeau, brème, gardon, ablette, spirilin, goujon, chevesne, black bass, hotu, vandoise.	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Châtres sur Cher, Menetou sur Cher, Romorantin, Villefranche sur Cher, Selles sur Cher, Noyers sur Cher
Le Fouzon	2 ^e	Brochet, sandre, perche, anguille, carpe, barbeau, brème, gardon, spirilin, goujon, chevesne	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Selles-sur-Cher
Le Bavet	2 ^e	Brochet, sandre, perche, ablette, carpe, tanche, carassin, gardon, anguille, rotengle	Pêche sur les parcours de l'AAPPMA de Monthou sur Cher. Bonne densité de poissons blancs avec des carnassiers sur la partie aval en liaison avec le Cher.
Le Cher Canalisé	2 ^e DPF	Brochet, sandre, perche, silure, black bass, anguille, carpe, tanche, brème, chevesne, barbeau, hotu, ablette, vandoise, gardon	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Saint Aignan sur Cher, Thésée, Monthou sur Cher, Bourré, Montrichard, Saint Georges sur Cher. La rivière est canalisée, les accès aux berges sont aisés par les chemins de halage. D'un grand intérêt pour la pêche, le Cher attire les pêcheurs à la recherche de gros silures et autres carnassiers.
La Rennes	2 ^e	Brochet, sandre, perche, gardon, tanche, carpe, brème, goujon, anguille, carassin, rotengle	Pêche sur les parcours des AAPPMA de Chémery et Thésée. Agréable pour pêcher la friture et les carnassiers à sa confluence avec le Cher.

Plan d'eau en réciprocité Vallée du Cher - Sauldre

Nom	AAPPMA	Cat.	Ha	Espèces présentes	Particularités	Accès
ROUGEOU (plan d'eau la Taille des Meuniers-plan d'eau Fédéral)	Billy	2 ^e	1,5 ha	Gardons, goujons, carpes, perches, brochets	1 poste pêche handicapé Toilettes sèches	À Rougeou, prendre direction de Soings (DG3) à environ 500 m après le carrefour de la route de Mur de Sologne, prendre le chemin sur la droite suivre le fléchage plan d'eau.
SALBRIS (plan d'eau de Bellevue)	Salbris	2 ^e	1,7 ha	Gardons, carpes, brochets, sandres, brèmes	Parking extérieur	À Salbris, prendre la direction Pierrefitte sur Sauldre, plan d'eau situé en bordure de route sur la droite à côté du château d'eau.
SAINT VIATRE (étang du Mouet - plan d'eau Fédéral)	Neung	2 ^e	9 ha	Gardons, rotengles, tanches, carpes brochets, sandres	Pêche en « no kill », Parking, 2 postes pêche handicapé, toilettes sèches 	À St Viatre prendre D 73 direction Selles St Denis, au croisement avec la D 121 tourner à gauche direction Salbris, faire environ 1 km, accès parking plan d'eau à gauche
SOINGS EN SOLOGNE (étang le chapitre)	Billy	2 ^e	5 ha	Gardons, rotengles, carpes, perches, brochets, anguilles	Parking extérieur, aire sécurisée, toilettes sèches 	Depuis le bourg de Soings, suivre le fléchage "étang le chapitre".
BOURRE (étang de Bois Vigneau-plan d'eau Fédéral)	Bourré Monthou	2 ^e	3 ha	Plan d'eau fermé jusqu'à nouvel ordre		À Bourré prendre la direction Monthou sur Cher, à la hauteur du hameau Vineuil, prendre la route de Pontlevoy sur 2 km. Au sommet de la côte, accéder au plan d'eau par chemin de terre à droite (fléchage)
MONTRICHARD (plan d'eau du Vieux Cher)	Montrichard	2 ^e	1,75 ha	Gardons, carpes, tanches, brochets, sandres	2 lignes maxi Portique, hauteur accès limité 1,90 m. Parking extérieur, 1 Poste de pêche handicapé	À Montrichard, traverser le Cher en direction de Faverolles sur Cher. Au bout du pont prendre sur la droite direction la piscine, terrain de tennis; le plan d'eau se trouve à proximité sur la gauche.
SAINT AIGNAN (lac des 3 Provinces)	Saint Aignan	2 ^e	35 ha	Gardons, carpes, carassins, tanches, brèmes, ablettes, goujons, chevesnes, perches, brochets, sandres, blacks bass, silures	Le plan d'eau est en communication permanente avec le Cher. Parcours pêche de la carpe la nuit	Le plan d'eau se situe au bord de la route N76 axe Tours-Vierzon au niveau de la commune de Noyers/Cher. Accès par le rond point de Noyers/Cher lieu dit « le pont bleu ».
CHEMERY	Chémery	2 ^e	0,6 ha	Gardons, carpes, tanches, perches	2 lignes maxi Fermé le mardi	Le plan d'eau est situé dans le bourg derrière le château de Chémery
GY-EN-SOLOGNE	Billy	2 ^e	0,6 ha	Gardons, carpes	2 lignes maxi	Le plan d'eau est situé à côté de la mairie
THESEE Plan d'eau Du Gué Bertin	Thésée	2 ^e	0,7 ha	Plan d'eau en travaux		Plan d'eau situé à la confluence de la Rennes et du Cher

18. AAPPMA de Billy

La Solognote

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivière :

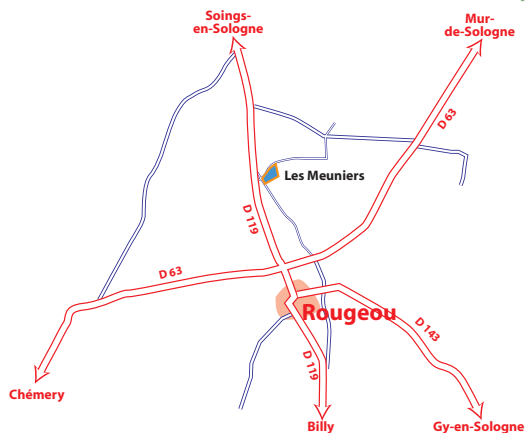
- La Sauldre (domaine privé)
- Terrain fédéral sur 40 m au lieu dit "l'Arrière".

► Plans d'eau fédéraux à proximité :

- Plan d'eau "La Taille des Meuniers",
Commune de Rougeou, 1,5 ha.
- Etang le chapitre de Soings-en-Sologne, 5 ha.
- Plan d'eau de Gy-en-Sologne, 0,6ha



5



Parcours de l'AAPPMA



Président : Mr Dider PILLEGAND
22 A rue de la Vallée du Theil 41130 BILLY
Tél. : 02 54 97 71 76
aappmadebilly@gmail.com



Plan d'eau de Rougeou



Plan d'eau du Chapitre

Dépositaires de cartes de pêche :

• BILLY

CAFE DES SPORTS
Tél. : 02 54 97 42 06

• GY EN SOLOGNE

GY SUIS GY RESTE
Tél. : 02 54 83 82 82

• ROUGEOU

CAFE DU BOURG
Tél. : 02 54 98 74 81

• SOINGS-EN-SOLOGNE

TABAC PRESSE LE SOLOGNOT
Tél. : 09 71 51 92 11



19. AAPPMA de Bourré

La Brème

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher, lot CC 10 du Cher canalisé, 2 500 m.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou surCher, 3 ha.

Dépositaire de cartes de pêche :

• BOURRE

CAFE DU CHER
14, Route de Tours
Tél. : 02 54 32 08 23



Président : Mr Jean-Claude PASNON

16 impasse de la Salle
41400 BOURRE

Tél. : 06 61 77 46 35

aappmadebourre@gmail.com



Le Cher

20. AAPPMA de Châtres-sur-Cher

L'Ablette

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Cher
- Lot C6, de la limite avec le département du Cher au lieu dit « Chantereine » jusqu'au pont de Mennetou-sur-Cher, 4 200 m.
- Lot C7, du pont de Mennetou à Saint Loup-sur-Cher, 3 000 m.
- Lot C8, commune de Langon, 3 400 m.
- Le Canal de Berry (domaine privé).

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le canal de Berry du Pont du Boutet au Pont de Villecoiffier, Châtres-sur-Cher.
- Le canal de Berry, bief du Haut, Langon (rive gauche uniquement).
- Le Cher (rive gauche) depuis le lieu dit "Villecoiffier" à Châtres-sur-Cher jusqu'au pont du Cher à Mennetou-sur-Cher sur une distance de 1100 m.



Président : Mr Dominique BIGOT

57, rue du 11 Novembre
41320 CHÂTRES-SUR-CHER

Tél. : 02 54 98 16 96 06 78 94 92 56

aappmadechatres@gmail.com



Le Canal de Berry

Dépositaires de cartes de pêche :

• CHÂTRES-SUR-CHER

MAGASIN UTILE
88, route Nationale
Tél. : 02 54 98 05 93

• MENNETOU-SUR-CHER

OFFICE DE TOURISME
21, grande rue
Tél. : 02 54 98 12 29



Le Cher

21. AAPPMA de Chémery

La Carpe Rennoise

2^{ème} catégorie piscicole

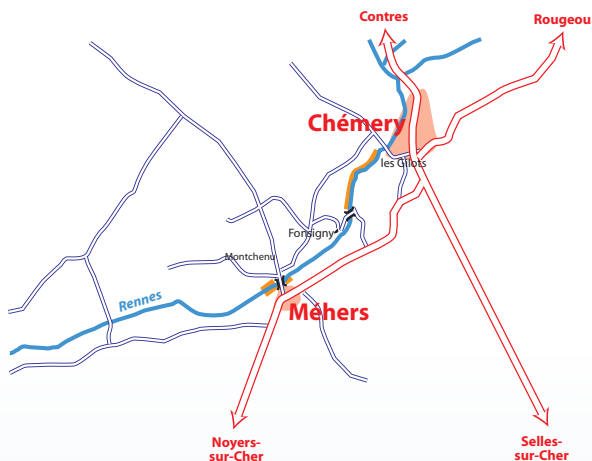
Lieux de pêche :

► Rivière :

- La Rennes (domaine privé)
 - Parcours situé de l'aval de la station d'épuration de Chémery au pont de Fonsigny , (rive gauche uniquement) 700 m.
 - Parcours situé en amont et aval du pont de la route de Couddes à Méhers au déversoir, 180 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau de Chémery, 0.6 ha,



 Parcours de l'AAPPMA

Dépositaires de cartes de pêche :

• CHERMERY

PETIT CHERMERY
2, rue de la Poste
Tél. : 02 54 71 83 10

• CONTRES

BAR TABAC LE FLASH
1 Carrefour du Souvenir
Tél. : 02 54 79 50 44

 Président : Mr Corentin DONY
40, rue de la Barbière
41140 ST ROMAIN SUR CHER
Tél. : 06 44 72 44 01
aappmadechemery@gmail.com



Brochet



Plan d'eau de Chémery

22. AAPPMA de la Ferté Imbault

Le Martin Pêcheur

2^{ème} catégorie piscicole

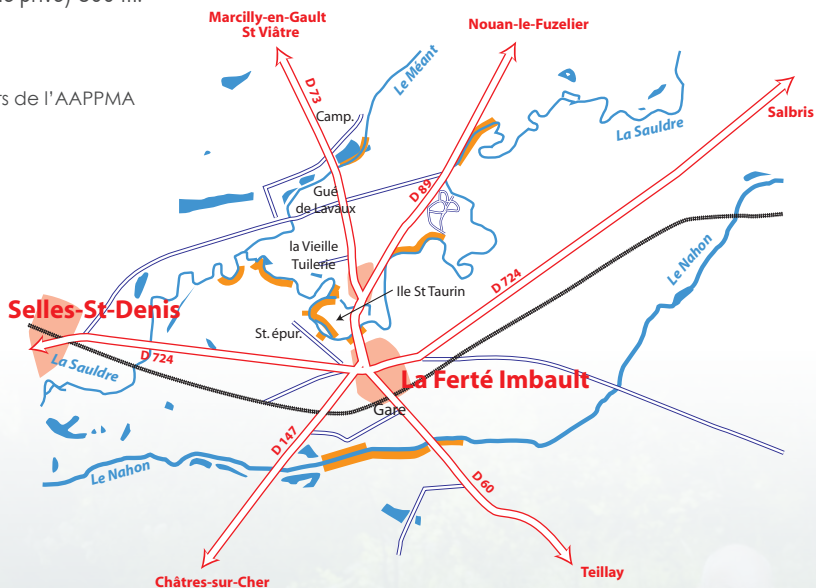
Lieux de pêche :

Communes : La Ferté-Imbault
Selles-Saint- Denis.

► Rivières :

- La Sauldre, (domaine privé) parcours balisés, 4 800m.
- Le Nahon (domaine privé) 600 m.
- Le Méant (domaine privé) 800 m.

 Parcours de l'AAPPMA



Président : Mr Philippe SCHWOB

18 bis rue du 11 Novembre

41300 LA FERTE IMBAULT

Tél. : 06 11 47 05 57

aappmadelaferteimbault@gmail.com

Dépositaire de cartes de pêche :

- AAPPMA DE LA FERTE IMBAULT

Tél. : 06 11 47 05 57



La Sauldre à la Ferté Imbault

23. AAPPMA de Monthou-sur-Cher

2^{ème} catégorie piscicole

L'amicale des Pêcheurs de Monthou

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Bavet (domaine privé) 2 500 m de la route du Château à la route de Montrichard.
- L'Anguilleuse (domaine privé) 1 000 m
- Parcours du lieu dit « Roland » au lieu dit « Assenay ».
- Parcours de la « Fosse au clou » à la confluence avec le Bavet.
- Le Cher, lots du Cher canalisé CC 8 et CC 9 - 4000 m.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou-sur-Cher. 

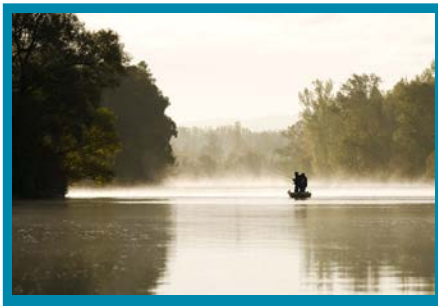
Dépositaire de cartes de pêche :

• MONTHOU-SUR-CHER

EPICERIE SERVICE
Route du Château
Tél. : 02 54 32 05 28



Président : Mr Jérémie PAUMIER
19, Faubourg Tarragnoz
25 000 BESANCON
Tél. : 06 66 76 20 47
aappmademonthou@gmail.com
<https://www.facebook.com/groups/288666104817324/>



24. AAPPMA de Montrichard

2^{ème} catégorie piscicole

La Gardonnette

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Cher, lot CC 11 du Cher Canalisé, 6 000 m.

► Plan d'eau AAPPMA :

- Plan d'eau du vieux Cher à Montrichard : 1,75 ha. (Règlement particulier)



► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau



Président : Mr Bernard LEZE
1 route du Bourg
41400 SAINT-JULIEN-DE-CHEDON
Tél. : 02 54 32 16 53
aappmademontrichard@gmail.com

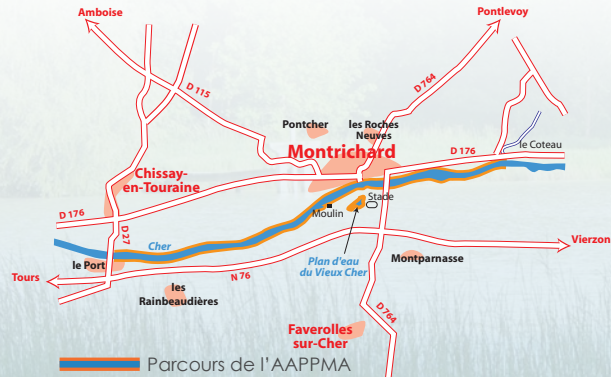


Le Cher

Dépositaire de cartes de pêche :

• MONTRICHARD

PÊCHASSE LOISIRS
75-77 rue Nationale
Tél. : 02 54 32 44 27



25. AAPPMA de Noyers-sur-Cher

La Carpe

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Canal de Berry (domaine privé) 
- Le Cher : lots C16, C17 et C18, 8 600m

Président : Mr Nicolas BARBIER
87 rue Nationale
37530 MOSNES
Tél. : 02 47 23 13 04 06 89 13 78 58
aappmadenoyers@gmail.com

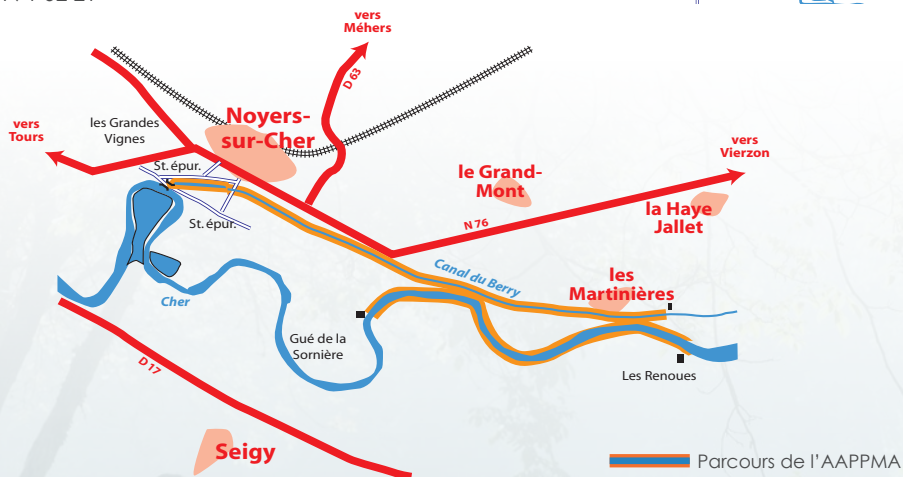
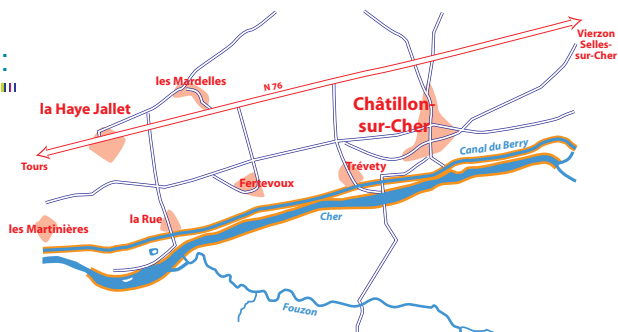
Dépositaires de cartes de pêche :

• NOYERS SUR CHER

LA BELLE ECAILLE
4 place Lucien Guerrier
Tél. : 02 54 75 04 67

• CHATILLON SUR CHER

CAMPING L'ENTRE DEUX
18 Rue du Camping
Tél.: 02 54 71 02 21



Le Canal de Berry

26. AAPPMA de Romorantin

La Varenne

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Sauldre (domaine privé) 3 100 m.

À Villeherviers :

- Rive gauche : du pont au grillage de la limite de propriété avec le Moulin Neuf.
- Rive droite : au niveau de l'ancien lavoir.

À Romorantin :

- Rive droite : le stade Tournefeuille, le parking ex-matra, l'Ile des Poulies y compris le petit bras, l'Ile de la motte et le Square Ferdinand Buisson.
- Rive gauche : Beauvais.
- Le Cher, lots C9 et C11, 6 600 m.

► Secteur Carpe de Nuit :

La Sauldre à Romorantin, en rive droite, du mur du stade à l'Ile des Poulies incluse (bief compris).



Président : Mr Daniel BADIN

20 rue de la Plaine

41200 ROMORANTIN

Tél. : 02 54 76 92 13

aappmaderomorantin@gmail.com



La Sauldre

Dépositaires de cartes de pêche :

• ROMORANTIN

SOLOGNE PÊCHE 41
ZA de Plaisance
Tél. : 02 54 88 58 33

DECATHLON

ZAC de la Grange II
Rue des Chardonnies
Tél. : 02 54 940 940

• PRUNIER EN SOLOGNE

SUPER U
La Brigaudière
Tél.: 02 5496 83 18

27. AAPPMA de Saint-Aignan-sur-Cher

Amicale des pêcheurs de Saint Aignan

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

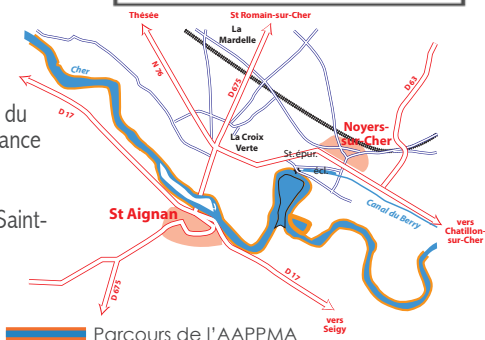
► Rivière :

- Le Cher
- Lot C19 Cher sauvage, 4100 m
- Lots CC 1.2.3 et 4 du Cher canalisé, 7300m
- Lac des Trois Provinces 50 ha. Pêche interdite dans le chenal d'accès au Lac (entre Lac et Cher).

► Secteurs Carpe de Nuit :

- En rive droite du Cher, parcours situé sur la digue de séparation du Lac des 3 Provinces et du Cher, côté lac uniquement sur une distance de 500m (balisage sur site).
- Le Cher, parcours situé en rive droite depuis l'embouchure du ruisseau du Bray jusqu'à l'écluse de la Méchinière (Commune de Saint-Romain sur Cher).

Président : Mr Jean-Pierre AUBERT
4 rue du Poteau
41110 SAINT AIGNAN
Tél. : 02 54 75 37 67 06 02 23 64 35
aappmadestaignan@gmail.com



Dépôtaires de cartes de pêche :

• SAINT AIGNAN

IMPRIMERIE DU CENTRE
Tél : 02 54 75 20 39

Café Bar Aux Cépages
Tél. : 02 54 75 14 71

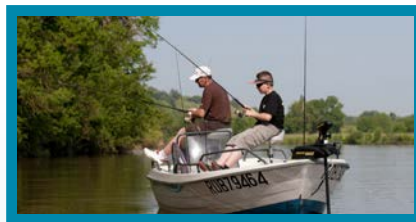
*(POINT RELAIS)

• SEIGY

BAR TABAC CHEZ MILY
Tél : 02 54 75 36 26

• SAINT ROMAIN SUR CHER*

COIFFEUR ROBIN HERVE
Tél. : 02 54 71 73 55



28. AAPPMA de St Georges-sur-Cher

Amicale des pêcheurs de Saint Georges

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

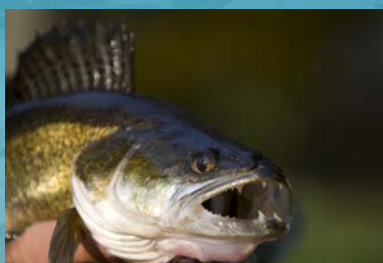
► Rivière :

- Le Cher
- Lots CC12 et CC13 du Cher canalisé, 2 100 m.

► Secteur Carpe de Nuit :

Le Cher, rive gauche du pont jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Sennelles.

Président : Mr Claude HUET
La Brossette
41400 FAVEROLLES-SUR-CHER
Tél. : 02 54 32 09 23 - 06 74 66 87 50
aappmadestgeorges@gmail.com



Le Sandre

Dépôtaires de cartes de pêche :

• SAINT GEORGES SUR CHER

ALIMENTATION PRES D'ICI
Place Bretonneau
Tél. : 02 54 32 29 54

29. AAPPMA de Salbris

Les Bredouillards

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivière :

• La Sauldre : amont et aval du pont de la route N 20 jusqu'au pont du chemin de fer.

► Plan d'eau AAPPMA :

• Plan d'eau de Bellevue, 2,5 ha.

► Plan d'eau fédéral à proximité :

• Plan d'eau "Le Mouet" à Saint Viâtre, 9 ha.  

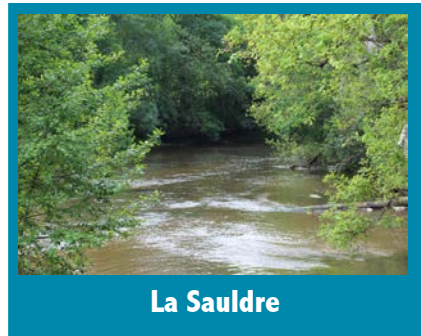


Président : Mr Claude VASSEUR
3 rue des Frênes - Cidex 1014
41300 SALBRIS
Tél. : 06 37 21 25 06
aappmadesalbris@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• SALBRIS

GAMM VERT
Route de Souesmes
Tél.: 02 54 97 17 91



30. AAPPMA de Selles-sur-Cher

Le Gardon Sellois

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivière :

- Le Canal de Berry (domaine privé).
- Le Cher, lots C14 et C15, de la Maison Brulée à la confluence avec la Sauldre, 9 300 m.
- Le Fouzon, parcours sur environ 6000m

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Cher en rive droite au lieu-dit « la Thizardière », sur une distance de 1500 m
- Le Canal de Berry, Rive gauche du Bassin du Canal.



Président : Mr Régis LANDERON
Les Ormeaux
41130 SELLES-SUR-CHER
Tél. : 02 54 97 55 68
aappmadeselles@gmail.com

Dépositaires de cartes de pêche :

• GIEVRES

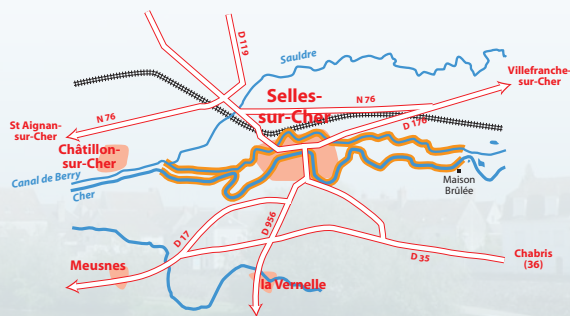
DELICE DU PALAIS - EPICERIE
43, rue André Bonnet
Tél.: 02 54 98 60 72

• MEUSNES*

EPICERIE TABAC PRESSE
28, rue Paul Verlaine
Tél : 02 54 71 08 08

* Point relais

 Parcours de l'AAPPMA



31. AAPPMA de Thésée

2^{ème} catégorie piscicole

Association de Pêche de Thésée et Pouillé

Lieux de pêche :

► Rivières :

- La Rennes (domaine privé) 2 200m.
- Le Cher, lots CC5, CC 6 et CC 7 du Cher canalisé, du barrage de Bray au barrage des Mazelles, 6800m

► Plan d'eau AAPPMA :

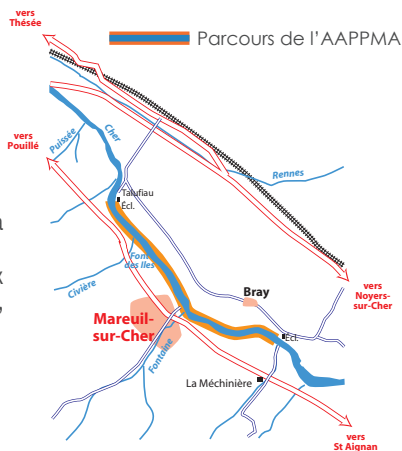
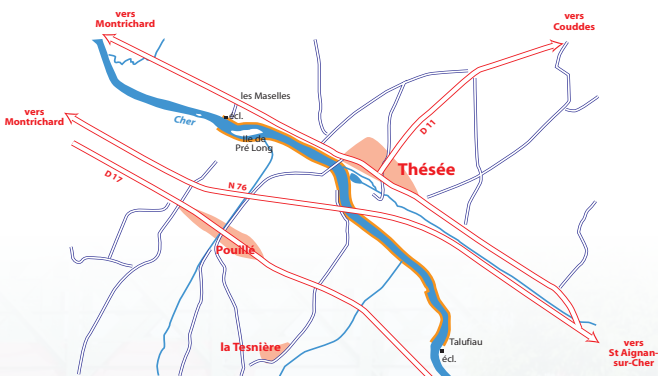
- Plan d'eau du gué Bertin, 0.7 ha (Règlement particulier).

► Plan d'eau fédéral à proximité :

- Plan d'eau de Bois Vigneau, Commune de Monthou sur Cher.

► Secteurs Carpe de Nuit :

- Le Cher à Thésée, rive droite, de la station d'épuration à 150 m à l'amont du barrage des Mazelles ;
- Le Cher, rive gauche à Mareuil-sur-Cher de la VC 28 du bas Bagnaux pour rejoindre le Cher jusqu'au Ruisseau de Civière (accès à Mareuil, prendre la D17 en direction de Pouillé).



Le Cher



Plan d'eau du Gué Bertin

Dépositaire de cartes de pêche :

• THESEE

TABAC MOMO
10 rue Nationale
Tél. : 02 54 32 28 23

32. AAPPMA de Villefranche-sur-Cher

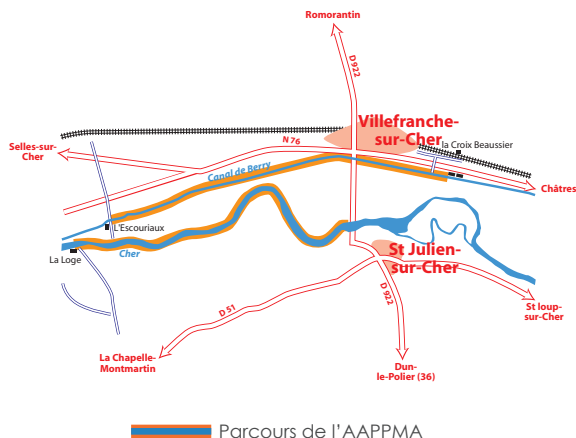
La Perche

2^{ème} catégorie piscicole

Lieux de pêche :

► Rivières :

- Le Canal de Berry (domaine privé).
- Le Cher, Lot C10, du pont de Villefranche au lieu dit "la Loge", 3 900 m.



Président : Mr Jérôme ASCOET
5 rue du bas bourg
41320 SAINT JULIEN SUR CHER
Tél. : 02 54 97 13 97 06 73 22 39 48
aappmavillefranche@gmail.com



Le Canal de Berry



Ecrevisse de Louisiane

Dépositaire de cartes de pêche :

• VILLEFRANCHE-SUR-CHER

TABAC Le Pupitre
2 avenue de Verdun
Tél. : 02 54 96 62 56

Partage

GÉNÉRATION PÊCHE

La Pêche, c'est notre identité, notre liberté, notre passion... Avec les enfants ou entre copains, on se retrouve souvent au bord de la rivière. Un moment de découverte, de convivialité et de bien-être. C'est ce plaisir que nous aimons partager... Nous sommes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

Coordonnées GPS des Plans d'eau réciprocitaires

Afin de vous faciliter la recherche des parcours de pêche sur les plans d'eau réciprocitaires, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher a souhaité référencer les coordonnées GPS de tous ces sites.

Vallée du Loir

Azé	47.846106, 0.993321
Choue	48.001200, 0.930905
Coulommiers-la-Tour	47.781435, 1.141946
Danzé	47.892600, 1.032903
La Ville aux Clercs	47.917956, 1.092673
Les Fontaines - Pezou	47.889260, 1.180468
Lunay	47.816496, 0.912932
Plan d'eau Chapoton	47.978803, 0.890147
Riottes - Naveil	47.788341, 0.993051
La Mouline - Saint Firmin des Prés	47.837083, 1.106046
Saint Martin des Bois	47.725925, 0.826367
Saint Ouen	47.811527, 1.087922
Saint Quentin les Troo	47.768898, 0.829791
Sargé-sur-Braye	47.925375, 0.845227
Selommes	47.756831, 1.190435
Sougé-sur-Braye	47.768161, 0.714852
La Coudraie - Tréhet	47.746139, 0.627445
La Paquerie - Tréhet	47.740129, 0.626777
Villiers sur Loir	47.797886, 0.993879
Gué de Retors-Pezou	47.874108, 1.161340

Vallée de la Loire

La Pinçonnière - Blois	47.584711, 1.299470
Chouzy-sur-Cisse	47.520529, 1.241155
Les Bordes - Muides	47.682159, 1.534113
Onzain	47.502727, 1.168957
Herbault	47.609779, 1.143139
Bel Air- Bracieux	47.548037, 1.545085
Ouchamps	47.479383, 1.319137
St Laurent Nouan	47.724943, 1.588880
Domino - Suèvres	47.666603, 1.479706
La Ferté Beauharnais	47.545229, 1.849553
Dhuizon	47.581315, 1.656322

Vallée du Cher

La Taille des Meuniers - Rougeou	47.373405, 1.531764
Bellevue - Salbris	47.433150, 2.056385
Le Mouet - St Viâtre	47.466079, 1.950481
Le Chapitre - Soings-en-Sologne	47.403073, 1.555740
Bois-Vigneau - Monthou sur Cher	47.354348, 1.252619
Le Vieux Cher - Montri-chard	47.339560, 1.183047
Lac des 3 Provinces - St Aignan	47.273808, 1.389522
Chémery	47.346078, 1.480928
Gué Bertin - Thésée	47.323866, 1.035716
Gy-en-Sologne	47.342679, 1.584446



Tourisme Pêche en Loir-et-Cher

Un parcours labellisé c'est quoi ?

Un parcours labellisé est un site de pêche qui a bénéficié d'aménagements particuliers répondant à des critères nationaux précis.

Ces équipements permettent aux pratiquants de s'adonner à la pêche dans les meilleures conditions en fonction de leurs attentes.

Trois types de parcours ont ainsi été mis en place par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF): Découverte, Famille et Passion.

Actuellement 12 parcours de pêche sont labellisés en Loir-et-Cher.



Parcours DÉCOUVERTE

Conçu pour les débutants et l'animation, ce parcours est entièrement aménagé pour faciliter les premiers pas : parking, linéaires sécurisés, pontons pour personnes à mobilité réduite, abords dégagés, sanitaires...

Une réglementation spécifique est appliquée (pêche à 1 canne et remise à l'eau de tous les poissons).

En Loir-et-Cher, le petit plan d'eau de Soings en Sologne et le Plan d'eau de Maupertuis sont labellisés.



Parcours FAMILLE

Pour passer de bons moments au bord de l'eau et en famille : jeux pour enfants, abris pêche, autres activités pour tous....

En Loir-et-Cher, les plans d'eau de Tréhet la Paquerie, Ouchamps, Domino, Soings en Sologne, la Pinçonnière, Sougé et Mondoubleau sont labellisés.



Parcours PASSION

Tout pêcheur, même expérimenté, a besoin d'un minimum d'équipements : signalisation routière, accès à l'eau, cheminement facilité ou adapté à la technique pratiquée.

En Loir-et-Cher, les plans d'eau de Saint Viatre, Saint Firmin et Tréhet la Coudraie sont labellisés.



Tourisme Pêche en Loir-et-Cher

Des hébergements qualifiés pêche



Qu'il s'agisse de chambres d'hôtes, de gîtes, de campings... leur situation est souvent déterminante pour le pêcheur désireux de partager un séjour, en famille ou entre amis, au coeur d'un ensemble d'activités de pleine nature, sportives ou culturelles, ainsi que de multiples services. Un hébergement qualifié pêche garantit : la proximité d'un site de pêche associatif, la présence d'un local technique dans l'hébergement, la présence de points d'eau extérieur ou intérieur, la présence de bacs à vifs et aussi des services (informations pêche locales, wifi, cartes géographiques...)

Chambre d'hôtes 'L'Atelier du Coudray'



19, rue du Coudray
41100 VILLIERS SUR
LOIR
Tél. : 02 54 72 90 81
Site : chambre-atelier-
du-coudray.jimdo.com

Chambre d'hôtes Côté Jardin



4, Av du 11 Novembre
41100 VILLIERS SUR
LOIR
Tél. : 02 54 72 72 49
Site : [http://chambresd-
hotescotejardin.fr](http://chambresd-hotescotejardin.fr)

Chambres d'hôtes "La Bonnaventure"



Rue de la Bonnaventure
41100 MAZANGE
Tél. : 02 54 72 03 51
Site : [www.hotel-bonna-
venture.fr](http://www.hotel-bonna-
venture.fr)

Auberge de Jeunesse de Vendôme



12 Edouard Branly
41100 VENDÔME
Tél. : 02 54 73 77 00
Site : [www.auberged-
jeunessevendome.com](http://www.auberged-
jeunessevendome.com)

Gîte Les Grandes Fougères



Les Grandes Fougères
41160 RAHART
Tél. : 02 54 80 67 10
Site : [www.lesgrandes-
fougères.com](http://www.lesgrandes-
fougères.com)

Gîte de la Cressonnière



47, rue du Maréchal Leclerc
41150 CHAUMONT %/L
Tél. : 06 86 83 28 00
Site : www.la-cressonniere.eu

Gîte Le Clos de la Croix



8 Le Clos de la Croix
41320 LANGON
Tél. : 06 09 82 10 01

Gîtes de Colliers



2, rue des Chênes
41500 MUIDES
Tél. : 06 22 95 09 69

Gîtes Les Bigotteries



Les Bigotteries
41160 DANZE
Tél. : 02 54 80 63 95

Gîte de Courjumelle



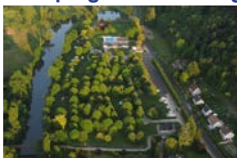
1 Square du Centenaire
41130 SELLES SUR CHER
Tél. : 02 54 97 46 00
Site : www.courjumelle.com

Camping La Bonne Aventure



Route de la Cunaille
41100 THORE LA RO-
CHETTE
Tél.: 02 54 72 00 59
Site : www.camping-la-bonne-aventure.fr

Camping Les Reclusages



13 Avenue des Reclusages
41800 MONTAIRE
Tél.: 02 54 85 02 53
www.facebook.com/camping-montoire/?ref=nf

Camping Au Coeur de Vendôme



Rue Geoffroy Martel
41100 VENDOME
Tél. : 02 54 77 00 27
Site : www.aucoeurde-vendome.com

Camping Le Pré aux Moines



Avenue de la Gare
41360 SAVIGNY/BRAYE
0 800 10 14 01
www.camping-savigny-sur-braye.vestageion.com/

Les Moniteurs Guide de Pêche

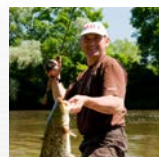
En Loir-et-Cher 6 moniteurs guides de pêche diplômés d'état sont à votre écoute pour vous proposer une prestation autour de la pratique de la pêche.

N'hésitez pas à les contacter si vous désirez découvrir un secteur de pêche ou encore une technique particulière.



Remi CARBON

Territoires : Loir, Braye et affluents
Spécificités : Truites et carnassiers (bord/bateau/float-tube)
Tél : 06.50.50.75.02
Email : carnacloirepecheguidedepeche@gmail.com
Site internet : <http://carnac-loire-peche.fr>



Jean-Patrick CHEVALIER

Territoires : Cher, Lac des Trois Provinces
Spécificités : coup, carpe, carnassiers, silure (bord/bateau/float-tube)
Tél : 02.54.75.49.79 ou 06.71.07.68.50
Email : jeanpatrickchevalier41@orange.fr
Site internet : <http://www.lahuchettepeche.com>



Damien GUILLAUMIN

Territoire : Loir, Braye et affluents
Spécificités : Carnassiers, silure et multi-pêche (bord/bateau/float-tube)
Tél : 02 54 72 62 57



Maxime LONGEAUX

Territoires : Loire et affluents, Cher
Spécificités : Carnassiers, silure et multi-pêche (bord/bateau/float-tube)
Tél : 06.82.72.40.49
Email : confluence.peche@gmail.com
Site internet : <http://confluencepeche.wix.com/confluence>



Richard MARTINEZ

Territoires : Loire et affluents, Cher
Spécificités : Mouche, carnassiers (bord/bateau/float-tube)
Tél : 06.30.61.29.94
Email : richard_m@live.fr
Site internet : <http://www.pecheevolution.com>

VERNEJOLS



- Terrassement
- Maçonnerie
- Carrelage
- Restauration
- Bâtiments industriels
- TP
- Démolition

ZI, route de Buray - 41500 MER

Tél. 02 54 81 03 90 Fax : 02 54 81 24 03

vernejols@wanadoo.fr

VENDÔMOISE MOTOCULTURE



Vente - Réparation - Location

02 54 80 20 49

vendomotoculture@orange.fr

BEAL - WOLF - STIHL - VIKING - STIGA - ISEKI

46, route de Villiers - 41100 VENDOME

DESPRETZ

- SALLES DE BAINS • CUISINES • CLIMATISATION • SANITAIRES • CHAUFFAGE • ELECTRICITÉ
- SPÉCIALISTE ENERGIE RENOUVELABLE panneaux solaires - photovoltaïques - pompes à chaleur

*Les énergies renouvelables
écologiques et économiques*



Pompe
à chaleur

Chaudière
à condensation
Gaz/fuel



ETUDE PERSONNALISÉE ET DEVIS GRATUIT

RN 152 - 45190 TAVERS - Tél. 02 38 46 93 65
EXPOSITION PERMANENTE - ENTRÉE LIBRE



HERMELIN
Peinture & Sol

T 02 54 20 34 50

contact@hermelinpeinture.com
hermelinpeinture.com

Huisseau-sur-Cosson

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher remercie les annonceurs présents dans cette brochure. Nous vous invitons de leur accorder votre confiance.



IMPRESSION OFFSET & NUMÉRIQUE
STUDIO GRAPHIQUE

**WE ♥
PRINT**

BLOIS **VENDÔME**

02 54 56 43 43 **02 54 77 13 90**

contact@isf-imprimerie.fr

www.isf-imprimerie.fr

MOTRIO
simplifions l'entretien auto

**GARAGE
HUBERT**

**62, avenue du petit Thouars
41100 VILLIERS-SUR-LOIR**

Tél : 02 54 72 90 78

Fax : 02 54 72 71 03

Mail : garagehubert@orange.fr

Réparateur MOTRIO

Véhicules Neufs et Occasions Réparations toutes marques



Charpente-Couverture-Zinguerie
Construction ossature bois
Aménagement de combles

Neuf et
Rénovation
Assurance
décennale

Z.A. Les Chardonnets
41800 SOUGÉ

06.64.03.62.63

www.acploux.fr



SARL CATROUX

Parc artisanal des chardonnets 41800 SOUGÉ

METALLERIE

Portails
Escaliers
Garde-corps



AUTOMATISMES

Installateur Expert
Motorisation de portails
Portes de garage
Portes Piétonnes



MÉTALLERIE ALU

Verandas
Fenêtres
Porte d'Entrée



PROTECTION SOLAIRE

Stores intérieur
Stores Extérieur
Volet Roulant

Tél.: 02 54 72 44 03

Fax : 02 54 72 54 66

Mail : sarl.catroux499@orange.fr



DOYON PISCICULTURE

06 74 09 62 44

Pêche d'étangs

Achat et vente de tous poissons d'eau douce

Gros - 1/2 gros et Détail

Tél. **06 74 09 62 44**

117, avenue de Salbris - 41200 Romorantin

doyon-pisciculture@orange.fr

N° d'agrément : R 041 0014



Sologne Pêche 41

La pêche, c'est ici que ça se passe



**LES PLUS GRANDES MARQUES
AU MEILLEUR PRIX**

Votre spécialiste de la pêche en Loir et Cher.

320 m² dédiés à la pêche.

Du choix et du stock toute l'année.

Le seul magasin concept pro pêche sur le loir et cher.

ZA de Plaisance - ROMORANTIN

02 54 88 58 33

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h